

Mise en ligne : 9 septembre 2022.
Dernière modification : 25 mars 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

KOUANG-TCHÉOU-WAN, territoire à bail en Chine du Sud

Photos de Fang-Tong-Sang (1901-1903)

Annuaire général de l'Indochine française, 1901, 2/1203 :
[Champestève](#), entrepreneur à Kouang-Tchéou-Wan.
canal 7 mai 1901 (20.000 piastres) selon *Situation de l'Indochine française* (Doumer)
Construc. de l'appontement : Marché du 9 octobre 1901 : 49.511,43 fr. (selon
Bulletin soc. ing. coloniaux).

Champestève : construction du magasin de matériel à Quang-Tchéou et du marché
couvert de Fort-Bayard (1902).

REVUE DE LA PRESSE INDO-CHINOISE (*La Dépêche coloniale*, 7 mai 1903)

Le *Petit Tonkinois* [Guillaume Jollivet] examine les rapports de Quang-Tchéou-Ouan
avec l'Indo-Chine :

Ce dernier point est un port franc, nous dit-on. Qui donc l'a décidé ainsi si ce n'est la
douane de l'Indo-Chine ? Notre législation douanière, votée par notre Parlement,
n'admet jusqu'ici aucun port franc, soit en France, soit aux colonies, soit même dans les
pays que nous protégeons. Comment pourrait-il en exister un seul, non prévu par nos
lois ?

Cette situation de port franc, même admise un instant, que fait-on de l'arrière-pays,
si petit qu'il soit, qui s'étend autour de la baie de Quang-Tchéou-Ouan ? Pour me faire
comprendre, je suppose un instant que Marseille soit port franc et que, d'Ajaccio en
Corse, j'expédie des marchandises à Paris en passant par Marseille. Est-ce que dans le
port d'Ajaccio, on me fera payer comme si j'expédiais à Anvers parce que mes
marchandises ont passé par Marseille, déclaré port franc ? Est-ce que toute déclaration
de port franc ne comporte pas une limite de ce port franc passée laquelle le produit
entre, en franchise ou en payant, suivant qu'il vient de la France ou d'un pays
étranger ? Que fait-on de l'arrière-pays de Quang-Tchéou-Ouan, n'est-il pas naturalisé
français au point de vue de la douane, même si Quang-Tchéou-Ouan est devenu port
franc ? Ainsi, plus l'on avance dans l'examen de cette question et plus l'on se heurte à
la méconnaissance de nos principes même en matière douanière.

On ajoute que cette situation de Quang-Tchéou-Ouan, déclaré port franc (on ne sait
par quelle décision et dans quelle limite) influencerait sur la perception de droits qui
frappent les marchandises à la sortie de l'Indo-Chine. Mais où a-t-on vu que pour la

perception des droits à la sortie, on se préoccupe du point de savoir si elles sont ou non à destination d'un port franc ? J'avais cru jusqu'ici que pour la perception à la sortie on se préoccupait seulement de savoir si la marchandise allait en un port étranger. L'on fait donc une fausse application de nos lois douanières en percevant des droits à la sortie pour des marchandises destinées à un port français, encore qu'il soit franc.

(Bulletin administratif du Tonkin, 18 janvier 1904)

Par décision de l'Administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-Wan, en date du 25 novembre 1903, est autorisé le remboursement total du cautionnement définitif de quatre cent dix-huit francs, déposé par M. Champestève, entrepreneur, en garantie de l'exécution du marché passé à la date du 28 mai 1902, pour les travaux de construction d'une maison d'école pour 100 élèves indigènes à Ma-tché.

L'INSÉCURITÉ À KOUANG-TCHÉOU-WAN *(L'Avenir du Tonkin, 22 février 1905)*

Décidément, la tranquillité règne ici sans conteste et l'on finira par croire que l'administration a bien fait de décider le retrait des troupes de Fort-Bayard.

Donc, le 8 courant, à 6 h. 30 du soir, une vingtaine de pirates faisaient irruption dans la maison d'un Malabar, employé à la gérance. Ce brave homme allait se mettre à table avec toute sa famille. Les brigands, armés de coupe-coupe, se précipitèrent sur lui, frappèrent, tuèrent sa femme et blessèrent un de ses enfants. Le malheureux, couvert de sang, eut la force de s'échapper et de venir demander du secours chez M. Champestève, dont la maison est tout près. Effrayés, les pirates s'enfuirent et quand la gendarmerie, arme au poing, entra dans la maison tragique, elle ne trouva que le cadavre de la femme autour duquel se pressaient les enfants, fous de terreur.

Le vol était le mobile du crime. On trouva, en effet, des cordes laissées là par les assassins et destinées à servir à l'enlèvement d'un coffre où l'on savait que la victime cachait ses économies.

La population est atterrée. Ce crime est, en effet, d'une audace inouïe, surtout si l'on considère l'heure à laquelle il a été commis et l'endroit où se trouve la demeure assaillie, juste en face de la demeure — aujourd'hui déserte — du commandant de la place, à peu de distance du quartier commerçant chinois et de la maison de M. Champestève.

Les Chinois sont consternés et l'affaire n'est pas pour rehausser notre prestige. Que peut-on faire, en effet, avec les moyens ridiculement réduits dont on dispose ? La compagnie qu'a bien voulu laisser l'administration, reléguée à l'autre bout de Port-Bayard, a fort à faire pour protéger et garder tous les bâtiments qu'elle a mission de surveiller.

M. Champestève, en son nom et au nom des Chinois, écrit donc à l'administrateur, lui demandant des fusils et des cartouches pour lui permettre d'organiser une police personnelle chargée de protéger le pâté de maisons qui s'étend du débarcadère à la mission. La demande semblait devoir être reçue sans difficulté, avec remerciements même. Vous croyez sans doute qu'il en fut ainsi ? Oh ! douce illusion, et petite connaissance de l'esprit administratif ! La demande fut retournée purement et simplement. Impossible même de l'accepter, elle n'était pas sur papier timbré !!

Chacun, dès lors, s'arma et se prémunit contre toute éventualité. Avant de se coucher, on se claquemure comme en une forteresse ; on assure la barricade des portes et fenêtres ; on vérifie ses revolvers et ses carabines.

Pour ma part, dormant à terre pour la première fois, la tête pleine de ces récentes horreurs, reposant dans une maison tout proche du lieu tragique, j'eus une certaine peine à m'endormir. Involontairement, l'on prête l'oreille au moindre bruit et, ma foi ! dans le noir absolu, au milieu de cet oppressant silence, dans ce Fort-Bayard désert et triste comme une ruine, j'ai compris que l'on puisse passer de mauvaises nuits hantées de cauchemars, depuis le 8 février, à Kouang-Tchéou-Wan, malgré l'ombre protectrice du drapeau français !

Quant à Bernard, l'une des victimes, malgré ses atroces et nombreuses blessures, on espère l'en tirer et le guérir à peu près parfaitement.

À part cela, la tranquillité est parfaite, l'administration s'endort en un calme doré ; elle a découvert que ce massacre est l'œuvre d'un seul boy et que les pirates sont produits d'imagination malade. De même pour les brigands de Tai-ping ; simples incidents de frontière sans conséquence. C'est pour cela, paraît-il, que le remorqueur n° 9 — toute la flotte active et de réserve du territoire — moisit sur ses ancres. Inutile de lui faire faire la police, les eaux et les rives jouissent d'une si parfaite tranquillité ! En attendant, l'on ne sort plus sans armer, à Fort-Bayard. Mais qu'importe si César est content et si César-ville prospère

Henri Maître.

Quelques notes sur Kouang-tchéou-Wan (*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1905)

J'arrive d'une intéressante excursion en un lieu qui a déjà bien fait couler d'encre, d'argent et de sang, où l'esprit administratif français s'est donné carrière à bride abattue ; je veux parler du Port-Arthur français, de notre possession de Kouang-tchéou-Wan.

Port-Arthur ! direz-vous, en un sursaut fait d'ironie et de colère ; eh oui ! car de Port-Arthur, Kouang-tchéou-Wan a la situation géographique splendide et aussi l'administration idéale.... Kouang-tchéou-Wan n'at-il pas, en effet, un vice-roi, comme Port-Arthur eut Alexeïeff et ces deux vice-rois, le puissant *namestnik* comme l'humble imitateur, n'ont-ils pas la même conscience chargée de responsabilités dangereuses qui, un jour, pourraient et devraient amener sur eux une juste punition ?

*

* * *

Donc, ce fut par un temps splendide que j'arrivai à Kouang-tchéou : au passage du premier banc de sable — il était alors 11 heures du matin —, le roulis fut cependant terrible, à cause du peu de fonds ; après un détour occasionné par les nombreux bancs de sable, on arrivait, vers 1 heure du soir, à la hauteur de l'île de Nau-chau que domine un joli phare ; puis on aborde le second mauvais passage, étroit chenal où, en novembre dernier, une chaloupe chinoise se perdit corps et biens.

En temps de guerre, des barrages de torpilles gardant ces deux canaux creusés entre les bancs seraient la meilleure défense de notre possession qu'elles rendraient inexpugnable ; on comprend donc, jusqu'à un certain point, la négligence qu'a apportée l'administration dans l'érection de travaux de dépense tant sur les îles que sur la terre. Les dernières leçons de la guerre russo-japonaise nous montrent cependant tout le danger que présenteraient, d'un autre côté, ces passes si favorables au premier abord : une flotte, réfugiée à Kouang-tchéou y serait embouteillée avec facilité et réduite à l'impuissance, prise elle-même à son propre piège et enfermée comme dans un traquenard.

Après ce dernier passage, le *Hué* — courrier subventionné de la compagnie Marty, longe la grande île de Tan-hai que pique en sa côte occidentale, le mont Jacquelin, grosse dune roussâtre, recouverte en son sommet d'une verdure âpre et brûlée.

Cette île de Tan-hai est gardée par un poste de milice sous les ordres d'un inspecteur de la garde indigène ; elle est déserte et inculte et la population en était, autrefois, très turbulente ; grâce aux efforts de la milice, l'état du choses a heureusement changé.

L'île de Nau-chan, elle, est le centre de la 3^e circonscription du territoire ; c'est une île granitique, ancien repaire de pirates et siège, encore, de pirates de haute mer.

Et vers 3 heures, nous entrons dans le vaste bras de mer qui constitue Kouang-thcéou-Wan.

Port-Beaumont

[Mots illisibles]. quelques constructions et une canonnière, rouge de rouille, vieillie, défoncée ; c'est Port-Beaumont. ville de la marine, aujourd'hui abandonnée. autrefois station navale forte de 200 à 250 marins sous les ordres d'un lieutenant de vaisseau et d'un enseigne ; il y avait aussi là une de nos vieilles canonnières tonkinoises, l'*Estoc* ; tout cela fut retiré en août 1904 et la vieille canonnière revint clopin-clopant au Tonkin. ne laissant en arrière que la vieille carcasse rouillée que l'on peut admirer aujourd'hui. Les bâtiments divers qui avaient été édifiés comme casernes ou entrepôts ne sont plus que sous la garde d'un poste de la milice qui est aussi chargé d'assurer la sécurité de toute cette région, la région du Nam-sam, l'une des plus troublées du territoire et habitée par une population très pauvre, vivant de piraterie.

Fort-Bayard

Après Port-Beaumont, sur la gauche, cette fois, une agglomération de maisons blanches en avant d'ondulations violettes — le massif de la Surprise — et que surmontent les deux clochetons d'une église rouge : c'est Fort-Bayard.

Un peu plus en amont et à notre droite — sur la rive orientale du bras de mer — d'autres maisons blanches, plus disséminées, le pavillon de France au sommet d'un mât, c'est Matché. Le *Hué* s'arrête entre les deux villes, au milieu du bras de mer, fort profond et large de quelque 1.800 mètres, d'un bord à l'autre.

Le temps est splendide, le soleil monte dans un ciel pur, la mer est d'un calme parfait et dans une jonque toute claire, aux nattes neuves, je descends ; nous accostons au semblant de jetée qui orne la « rade » de Fort-Bayard.

Jusqu'en décembre dernier, la ville était le séjour d'un bataillon d'infanterie de marine et d'une batterie, mais tout a été retiré en décembre. Les maisons, fort jolies, coquettes, plantées au milieu de gentils jardins, sont maintenant abandonnées et mortes. Celle du commandant de place — la plus belle — voit le sable envahir les plates-bandes de son jardin où meurent les dernières fleurs et agonisent les dernières verdure.

La compagnie qui reste occupe une petite partie de tous ces bâtiments, édifiés pour recevoir un nombreux contingent. Tout le reste est désert ; dans les allées, le sable s'amoncelle ; les dégâts causés par le typhon du 10 août dernier n'ont même pas encore tous été réparés ; par-ci, par-là, des ruines, des toitures encore en partie privées de leurs tuiles.

Fort-Bayard n'a d'un fort que le nom ; il a l'aspect d'une bourgade neuve et naissante, coquette et gaie au premier coup d'œil. En arrière de l'embarcadère, un semblant de chaussée en pierres, quelques boutiques chinoises, venues là lors de l'occupation ; plus loin, derrière la mission, d'autres boutiques chinoises, mais presque toutes ont fermé ou vont fermer ainsi que le seul commerçant de l'endroit, M. Champestève ; le départ des troupes les a condamnés à l'inaction et les mène à la ruine.

Près de la maison du commandant de la place, un gros banyan marque le centre d'un ancien fort chinois, aujourd'hui disparu et qui a probablement été la cause originelle du qualificatif de Fort appliqué à l'endroit.

Comme routes, deux grandes routes : celle de Tché-kam et celle de Louei-tchéou par Po-tsi — celui-ci, village à un kilomètre duquel se trouve le lac de la Surprise, la seule curiosité du territoire.

La route de Tché-kam, longue d'une douzaine de kilomètres, grimpe des croupes onduleuses, franchit des ponts et serpente dans des terrains à peu près arides ; quelques champs de patates mais la contrée est trop sablonneuse, trop ravinée par les pluies ; l'aspect en est d'une désolation navrante ; vers l'intérieur, les croupes et les contreforts violacés du massif de la Surprise.

La route, d'ailleurs, est encore à l'état primitif; d'après des renseignements trop optimistes, j'avais eu la naïveté de la croire praticable à la bicyclette ; il me fallut vite revenir de cette douce illusion ; couverte de sable, ravinée par les roues des chars à buffles — de grosses et massives roues presque carrées, aux angles arrondis —, il est impossible de la suivre autrement qu'à pied, à cheval ou en chaise : après les deux ou trois premiers monticules qu'elle escalade par des rampes assez raides, je dus y renoncer et revenir à Fort-Bayard. Nue, d'ailleurs, cette route, sans ombrage et aride comme le pays traversé ; seul, le marché de Hœi-téou, qu'elle traverse au sortir de Fort-Bayard, sur un monticule, présente de beaux ombrages et quelque végétation.

La route de Louei-Tcheou, par Po-tsi, est également une large voie, bien ombragée à son début — à sa séparation de celle de Tché-kam — mais le sable qui la recouvre également, la relègue au même rang de viabilité que celle de Tché-kam. Les côtes qu'elle escalade sont, cependant, paraît-il, bien moins fortes.

...Dans Fort-Bayard, l'on déambule à l'aise, sans rencontre importune, entre ces vastes bâtiments déserts ; voici les prisons militaires aux cellules grand ouvertes et où viennent nicher les chiens errants et les vagabonds ; les ferrures, peu à peu, disparaissent, volées, emportées et, dans quelque temps, ces bâtiments tout neufs seront passés à l'état de loques, grâce au manque total de soins, de surveillance et aux dégradations du temps et des Chinois.

Quelques militaires se promènent de ci de là ; quelques tirailleurs tonkinois montrent [mots illisibles] paresseusement leur coiffure de paille — la calotte bordée de rouge ; un peu en arrière, la belle église bâtie par le Père Ferrand, à deux clochetons dans lesquels on accède par un étroit escalier.

De là-haut, la vue est charmante, sur le grand bras de mer d'un bleu de velours où le *Hué* se balance à l'ancre et que sillonnent à peine quelques trop rares jonques ou sampans. En face, Matché. puis, vers le nord, le bleu des flots se prolonge et meurt entre des rives rousses et jaunes. Du côté de Fort-Bayard, des ondulations fauves, incultes, coupées de quelques marais dont l'eau glauque luit sous le crépuscule ; à nos pieds, la ville déserte, ou, plutôt, ce qui fut une ville, ce qui devient une ruine, étendue de maisons blanches drapées de verdure où le sable met déjà sa note dévastatrice ; sur les derrières, le petit cimetière, au flanc d'un monticule et le ruban roux de la route de Tché-kam.

Plus un bruit, le silence enveloppant des ruines. Une sonnerie de clairon, là-bas, vers les dernières casernes où niche le détachement d'infanterie coloniale. Les ténèbres vont tomber.

... La nuit est venue, radieuse. La clair de lune splendide ruisselle sur ce qui fut Fort-Bayard. Plus personne dehors ; tout le monde est entré ; l'espèce n'est plus qu'aux chiens errants et aux pirates, Car ceux-ci ne sont pas un leurre ; ils existent ; il y a cinq jours, une vingtaine d'entre eux faisaient irruption, à 6 h. 30 s. en pleine ville et assaillaient la maison d'un Malabar, employé à la gérance. J'ai d'ailleurs rapporté la chose en son temps et l'on connaît déjà les horribles détails de ce dernier exploit des bandits.

Depuis un an, en effet, la piraterie s'est signalée par une dangereuse recrudescence ; attaques répétées du poste de Tai-ping, nombreux et importants vols à main armée, tels ont été les actes par lesquels elle s'est manifestée. Néanmoins, tout est calme, officiellement ; aussi a-t-on évacué les troupes ; à vivre trop près de la Chine, nos fonctionnaires prennent par trop facilement modèle sur leurs collègues, les satrapes mandarinaux.

Fort-Bayard s'endort ou se garde ; au débarcadère, plus une embarcation ; aussi, impossible de rentrer à bord et je dois accepter l'hospitalité d'un de mes compatriotes ; de l'autre côté du bras de mer, les lumières de Matché — où les réverbères, disent les médisants — sont plus nombreux que les habitants.

Et l'on rentre, l'on se barricade ; les heures s'écoulent ; on s'endort après avoir vérifié ses armes et tressauté à l'aboiement soudain d'un chien qui, au dehors, hurle à la lime.

HENRI MAITRE

(À suivre)

Quelques notes sur Kouang-tchéou-Wan
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1905)

Matché

La nuit a passé et l'on se réveille dans la grande fraîcheur des matins d'hiver.

Vite, habillé et en route pour Matché. Le vent est peu favorable et nous tirons des bordées ; quand le temps est mauvais, d'ailleurs, les deux rives restent sans communications et c'est une des beautés de cette séparation des deux villes que ces communications boiteuses.

Devant Matché, près du commencement de l'appontement, depuis longtemps commencé et naturellement inachevé, dort le remorqueur n° 9, armé d'un canon revolver. Depuis l'évacuation, cette minuscule chaloupe constitue la flotte active et la réserve de Kouang-tchéou. Malheureusement, elle marche mal ou point ; tantôt c'est le charbon qui manque, tantôt c'est la machine qui est prise de caprices soudains et ceja, justement quand le télégraphe signale l'apparition des pirates et demande « d'urgence » l'arrivée du remorqueur. Cahin-caha, ceux-ci finit par partir ; mais il lui a fallu trouver du combustible, vaincre les dernières obstinations de la machine ; tout cela a pris du temps, beaucoup de temps même et quand le canon revolver finit par apparaître, c'est pour trouver que les pirates ont disparu depuis un jour ou deux ; ce qui faire dire à l'administration que la piraterie est un mythe et les pirates un leurre, car on n'en trouve jamais, en quelque lieu qu'on les cherche.

Un peu plus en aval du futur appontement, vers Pointe Nivet — qui est le nom de la pointe faite par le rivage — dort sur la grève une collection de bouées destinées au balisage ; ou en a bien posé quelques-unes, mais pas aux endroits les plus dangereux ; les moyens dont on dispose ne permettent pas, en effet, de s'aventurer en ces passes scabreuses et les bouées, depuis longtemps, dorment mélancoliquement sur la grève, en attendant avec résignation le jour où on les enverra jalonner autre chose que les solitudes des sables de Pointe Nivet.

Après la grève dorée, de la verdure assez touffue, gaie et claire à l'œil ; quelques modestes bâtisses d'interprètes chinois ; puis, une avenue et le disséminement des maisons, moins coquettes que celles de Fort-Bayard et beaucoup plus clairsemées. Tandis que Fort-Bayard a vraiment l'air d'une petite ville, Matché semble une lande où l'on a semé [mots illisibles] avant l'habitation de l'administrateur en chef — le vice-roi, le proconsul ;—la maison, découverte par le typhon, encore en réparations ; quant au « gouverneur », il loge chez un de ses collègues en sous-ordre ; on lui avait bien insinué d'aller se mettre à couvert dans une des maisons en face, à Fort-Bayard, mais la pensée

de frayer avec les sabres qui, à l'époque, « encombraient » encore la ville rivale, a révolté cette âme civile ; on a des principes ou l'on n'en a pas ; ladite âme en avait, et de violents : elle parla de démission et on la laissa donc dans sa chère ville, loin du contact abhorré des « sabreurs ».

Plus loin, les « ministères » : travaux publics, inspecteur de la milice, la poste, etc.. De quelque côté que l'on se tourne, quelque maison que l'on aperçoive, c'est un budgétivore que l'on rencontre. Vous vous imaginerez sans doute que les administrés sont nombreux et que la ville chinoise — à défaut de la ville européenne, encore dans les langes de l'espérance — est compacte et que cette armée de fonctionnaires, victorieusement dressée en face de la ville militaire — la rivale, aujourd'hui vaincue — a fort à faire ! O douce illusion ! Les quelques Chinois qu'on y trouve habitent quelques gentilles petites boutiques blanches, élevées sur du terrain qu'on leur a *donné* pour les dédommager de l'expropriation. Pas nombreux, d'ailleurs, les colons chinois ! Ce qui n'empêche nullement les travaux publics de tracer les avenues de la future ville de cet entrepôt rival de Hong-kong, rêve de l'administration ; ces avenues, numérotées comme en une cité américaine, s'allongent, bordées de jeunes arbres, et couvertes du maudit sable ; mais elles courent dans le désert, au milieu de landes parfaitement incultes qui se déroulent à perte de vue, sans même l'égaiement de quelques ondulations, comme à Fort-Bayard ; des bornes en briques marquent le tracé des futures avenues auxquelles des prisonniers travaillent sous la garde d'un milicien. Mais la cité-champignon que doit être Matché ne possède pas encore de colons, pas encore de magasins et les administrateurs doivent vraiment s'administrer eux-mêmes ou régir les pierres de la route.

Seuls, les gardes de la milice ont fort à faire avec les incessantes incursions de pirates.

*
* *

La piraterie

Et à ce propos, l'on me permettra d'ouvrir ici une longue parenthèse ; cette question de la piraterie devenant, en effet, un des points les plus sombres et les plus importants qu'ait à envisager notre territoire.

Les bandes interceptent complètement les convois de marchandises sur les routes du nord, sur celles conduisant à Pakhoi et sur celles du sud par Louei-tchéou ; sur le territoire même, la société secrète des Sam-tim terrorise, par ces méfaits, toute la population. Les commerçants reçoivent personnellement des menaces de mort et sont sommés de payer de véritables rançons s'ils veulent que leurs marchandises passent sans encombre.

Des assassinats mystérieux sont perpétrés, des cadavres retrouvés jusqu'au fond des puits, un doyen de la milice, des linhs et des paysans en sont victimes.

De Po-tao, une bande armée de 300 hommes se dirige sur la ville de Tché-kam pour l'attaquer et la piller ; l'état de la mer seul empêche cette troupe de passer le golfe et fait échouer cette entreprise hardie.

Le poste de Tai-ping est attaqué en plein jour et le garde principal qui le commande soutient le feu depuis le matin jusqu'à deux heures de l'après midi.

Le 21 septembre, la ville de Tché-kam est sommée de payer une rançon de 14.000 piastres si elle ne veut pas être à nouveau attaquée.

Le 1^{er} novembre, une bande de pillards affublés de l'uniforme des soldats des mandarins du district et armés de Mausers assaillaient la ville fortifiée de Tui-pak. Les habitants de cette ville réussirent, après un long combat, à repousser l'attaque. Les mandrins, après cet échec, résolurent d'emporter la ville ouverte de Sui-tung, le principal et le plus riche marché de la côte, à cinquante kilomètres exactement de Kouang-Tchéou-Wan.

Sui-tung fut attaqué à 6 heures du matin, le 2 novembre ; plus de 200 maisons de commerce furent complètement pillées et 30 d'entre elles, incendiées. Les pertes en hommes sont estimées à 200 blessés et 100 morts, presque tous directeurs des maisons de commerce. L'attaque dura une journée et le butin fut considérable ; parmi les premières maisons attaquées, il faut citer l'agence de M. V. P. Musso dont l'agent n'eut que le temps de fuir sous une grêle de balles.

Plus tard, dans la soirée, une autre bande fit une nouvelle attaque et détruisit ce que les premiers avaient laissé debout.

Pendant ce temps, l'agent de la maison V. P. Musso et ses employés, qui avaient réussi à se procurer un sampan, attendirent au large, l'arrivée du bateau à vapeur de leur maison, la *Lucia* ; elle arriva le lendemain matin ; le capitaine apprenant ce qui s'était passé et informé de plus, que son bateau allait être attaqué, recueillit le plus possible de fugitifs et repartit immédiatement pour Canton où il rendit compte des faits.

Le ministre d'Italie à Pékin, de passage à Hongkong, s'occupait de l'affaire et devait demander à la cour une indemnité pour les pertes subies par la maison Musso.

Tché-kan fut ensuite et de nouveau, menacé d'une attaque qui devait être livrée le 3 décembre et qu'une étroite surveillance a seule empêché de réussir.

Par contre, le marché de Sin-tché, dans la première circonscription du territoire, a été attaqué, le 4 décembre, par une bande de 100 fusils.

Le 5 décembre, une jonque chargée de 1.500 piastres en sapèques, est pillée, à Cha-wan.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre, vers 3 heures du matin, une jonque chargée de 6.000 piastres d'opium et de 2.000 piastres de soufre et salpêtre, est pillée également à Cha-wan et les passagers, propriétaires de la cargaison, faits prisonniers.

Le 14 décembre, des coups de fusil sont entendus vers 9 heures 30 du soir à la pointe de Pen-Lok et dans les villages environnant Fort-Bayard. L'alerte est assez vive pour que la garnison soit sonnée et que la garnison, réduite à une compagnie, prenne les postes de combat et qu'une section soit envoyée en reconnaissance à Hœi-tchéou.

Le 15 décembre, une maison du marché même de Fort-Bayard est dévalisée à main armée.

Le 13 janvier, nouvelle attaque de Tai-ping et, enfin, cette irruption du 8 février, en plein Fort-Bayard dans la maison du Malabar Bernard, longuement relatée en son temps.

Doux et rassurant tableau que cette lugubre et longue chronique de vols et d'assassinats !!

Et qui rendre responsable de cet état de choses ? Les uns vous parleront de la rébellion du Kouangsi et du Kouangtong qui se répercuté fâcheusement sur notre territoire ; mais la vérité n'est pas là et si l'état troublé des deux Kouang est pour un peu responsable de cet état de choses, il est loin d'en être le seul répondant.

Le vrai et seul coupable est l'administration. Où sont, en effet, les mesures prises pour enrayer les déprédations des pirates ?

Elles se réduisent à une seule, mais tellement magistrale, tellement absolue que vraiment l'on en reste stupéfait : on a trouvé... l'évacuation des troupes !!

INDO-CHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1905)

(Des correspondants particuliers de *L'Avenir*)
Kwan-tchéou-Ouan

Après les articles précis de votre collaborateur, M. Maître, montrant sous son vrai et triste jour la situation de notre malheureux territoire troublé et appauvri où les Français végètent misérablement quand ils ne se ruinent pas, il semblait qu'il n'y aurait plus rien à dire. Vous avez rendu publique la nouvelle de la perte pour le trésor d'une somme annuelle de 70.000 piastres, différence entre la somme payée par le fermier actuel de l'opium et celle qu'offrait l'ancien fermier qui a subi de terribles pertes du fait de la piraterie non réprimée par M. Alby et niée par lui.

Pendant que M. Alby nie abatte cette piraterie à M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, il l'affirme et peut-être même l'exagère si c'était possible auprès du ministre plénipotentiaire de France près de Tsong-li-Yamen Il a écrit à M. Dubail pour lui exposer la situation très troublée du territoire au moment même où il écrivait à M. Broni que jamais la situation du territoire n'avait été plus calme., plus prospère, et que les importations et les exportations y augmentaient en de notables proportions. En même temps qu'il dit ici que les pirates ont été rejetés par lui hors de la frontière où ils continuent leurs déprédations sur le territoire chinois, il écrit, paraît-il, à Pékin, que ces mêmes pirates ont envahi le pays, massacré les habitants, arrêté et empêché le commerce, semé la ruine et l'incendie sur le passage et que, de ce fait, le gouvernement du Fils du Ciel ait à lui payer une somme de cent mille taëls pour indemniser les commerçants ruinés par les bandits. Alors !!

Ce double jeu, mené simultanément, est peut-être très adroit, très fort, en tout cas, il n'est pas très digne pour un administrateur français et un représentant d'une grande nation. Le ministre des Colonies, s'il en est informé par le ministère des Affaires étrangères, ce qui a de grandes chances d'arriver, demandera sans doute des explications et ne peut manquer de s'étonner de cette façon originale, nouvelle mais extraordinaire et imprévue d'administrer.

À qui étaient destinés ces 100.00 taëls s'ils avaient été obtenus ? Assurément pas à indemniser le fermier de l'opium et les entrepreneurs français complètement découragés qui végètent à Fort-Bayard ou y mangent leurs modestes capitaux. D'ailleurs, ils ne dont que deux et n'en demandent pas tant. Alors, c'est donc aux négociant chinois que devait aller cette somme ? La porte est ouverte à toutes sortes de suppositions.

Comme il fallait s'y attendre, le vice-roi de Canton, après avoir fourni ses explications à la Cour de Pékin, a refusé de rien paver. Il a fait à ce sujet un rapport, rendu public et dont la traduction que nous aurons dans quelques jours sous les yeux sera édifiante [et] dont nous nous proposons de donner des extraits. Ils affirmeront, à n'en pas douter, tout ce que nous avons publié jusqu'ici et infirmeront en même temps les dénégations inévitables de l'administrateur en chef qui ne manquera pas de se souvenir que tout mauvais cas est niable et qui, sûrement, essaiera de nier. Cela lui sera toutefois assez difficile et, outre ce rapport authentique il restera des traces de sa demande à la légation de Pékin. Il n'avait pas prévu qu'il pouvait être pris à son propre piège. Il ne lui reste plus, maintenant qu'à publier de nouvelles *statistiques truquées*, car on fait dire aux chiffres tout ce que l'on veut, et à répéter une fois de plus à ses chefs que tout va bien, que jamais le pays ne fut plus florissant et que des compatriotes y font rapidement fortune.

Il est malheureux que leurs livres de commerce prouvent le contraire.

(Bulletin administratif du Tonkin, 19 février 1906)

Par décision du secrétaire général des colonies de 2^e classe, hors cadres, administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou, en date du 8 janvier 1906, est autorisé le remboursement du cautionnement définitif de cent-vingt francs déposé par

M. Champestève à Kouang-tchéou, en garantie du procès-verbal d'offres approuvé le 9 décembre 1905, le déclarant concessionnaire de la fourniture de la nourriture des prisonniers à la prison centrale de Ma-tché pendant l'année 1905.

Hanoï
COUR D'ASSISES
Procès Alby
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1906)

.....
La même demande est posée a M. Champestève, entrepreneur à Fort-Bayard, lequel répond que, depuis longtemps, il avait été averti par les Chinois des tortures infligées par M. Liégeot ; qu'il est convaincu que M. Alby en avait connaissance et que, d'ailleurs, dans les trois circonscriptions du territoire, on usait du rotin dans tous les territoires. Maître Laurens demande à M. Champestève de rendre compte de la conversation qu'il a entendu tenir par M. Bonnaud, commis des Services civils, au lendemain de la mort de Liégeot. M. Bonnaud affirmait que Liégeot était mort à huit heures du soir, alors que les télégrammes officiels annonçaient la mort à 4 heures. De plus, en dînant, M. Bonnaud raconta que l'on avait fouillé dans les papiers de Liégeot, que l'on avait tout bouleversé pour, dit-il, nous rendre compte des formalités à remplir. Enfin, M. Champestève, fournisseur de la prison, déclare que, d'accord avec le cahier des charges, chaque prisonnier recevait 125 gr. de riz et 50 gr. de patate

Maître Deveaux demande au témoin s'il confirme la présence de Liégeot, la veille de sa mort, au théâtre chinois. M. Champestève dit le tenir de témoins chinois, dignes de confiance, sur quoi l'avocat défenseur fait remarquer la gravité de cette déposition.

.....

INDO-CHINE
QUANG-TCHÉOU-WAN
(*La Dépêche coloniale*, 15 mars 1906)

Au mois d'octobre dernier, le distingué administrateur en chef du territoire, M. Gautret, avait réuni à Tchekam les membres du kong wok, les principaux notables et les commerçants, et obtenu d'eux participassent à l'installation d'une consultation gratuite pour les indigènes.

Le local étant aménagé et les objets indispensables étant arrivés, l'inauguration a eu lieu le mardi 30 janvier à une heure, en présence de MM. Gautret, administrateur en chef ; Métaireau, Dumont, administrateurs ; Champestève*, colon ; Fauconnier, Bonnaud, commis des services civils, des gardes principaux, des kong wok, etc.

Des soins quotidiens sont donnés gratuitement de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, et, chaque mardi, le docteur Jacquin reste toute la journée à Tchekam. Cette innovation est hautement appréciée de la population chinoise.

Une autre mesure prise par M. Gautret a produit les meilleurs résultats. En dépit de la surveillance exercée, les jonques de commerce naviguant entre Tchekam, Leitcheou, Wam Po et Mui Lok, étaient fréquemment « piratées ». L'administrateur en chef a décidé que, sur la simple demande des négociants, une jonque montée par neuf miliciens et un doï escorterait le convoi, sans rétribution.

Aussi depuis novembre dernier, aucun pillage n'a été constaté.

QUANG-TCHÉOU-WAN
(*La Dépêche coloniale*, 27 avril 1907)

À Kouang-Tchéou-Wan ! le discours de M. Viviani ! lu, traduit, commenté par un interprète chinois et attentivement écouté — compris, même, peut-être — par des Chinois au profil intelligent ; voilà une photographie qui, certes, n'est point banale.

Elle est instructive aussi. La curiosité dont elle témoigne chez les indigènes, le respect que reflète leur physionomie, attestent un bon vouloir non équivoque et un effort naïvement fait pour recevoir et comprendre la parole autorisée que l'autorité locale a mise sous leurs yeux ; non sans raison car dans ce pays qui, plusieurs milliers d'années avant l'Europe inventa l'imprimerie, l'affiche, depuis des siècles et des siècles est un des moyens pratiques les plus usuels pour parler au public. Il est fort possible, on peut même dire : il est probable que les trois jeunes gens et les deux enfants ainsi portaiturés aient compris et même apprécié, tout au moins dans son ensemble, le discours que, sans doute, l'interprète a mis à leur portée. Il serait curieux de savoir quelles réflexions ce discours leur suggère, quels sentiments il leur inspire. Bien que nous n'ayons pas, au dire de M. Gobineau et de son école, le crâne fait de même, il est permis de penser que chez un peuple où le travail est en honneur, l'idée qu'il y a en France un ministre du travail doit être favorablement accueillie. La plus grande fête chinoise, la cérémonie la plus solennelle est celle où l'Empereur, célébrant les bienfaits de l'agriculture, met la main à la charrue et, pour un instant, se fait travailleur des champs. Qui sait sous quel aspect ils se figurent M. Viviani ? Pas banale en vrité, pas banale cette photographie !

*
* * *

Rappelons que le climat de Kouang-Tchéou-Wan est tempéré : il permet la culture de la plupart des légumes d'Europe, ainsi que de l'avoine, de l'orge, des pommiers, des poiriers, des orangers et des pêchers.

Les indigènes se livrent avant tout, cela va sans dire, à la culture du riz mais ils y ajoutent celle de la patate, de la canne à sucre, de l'indigo, du tabac, des arachides, du ricin.

Le précieux bois de camphrier se enveloppe à merveille.

Comme industrie, quelques fabriques de sucre, des salines, des ateliers de construction de jonques et de sampans, des tanneries ; la sparterie, très en honneur, est réellement fine et digne d'intérêt.

La sécurité est plus grande que dans toute la région environnante, administrée par les seuls mandarins chinois. La meilleure preuve en est l'augmentation annuelle et constante des terrains mis en culture.

Notre pavillon flotte sur une bande de terrain environnant la baie ainsi que sur les deux îles de Tan-hai et Nao-Tchéou. Là vit une population de 183.346 habitants répartis en 1.238 villages.

Un gouverneur des colonies, M. Gautret, qui accompagna en France S.M. Sisowath, dirige le territoire de Quang-Tchéou qui fut rattaché par décret du 5 janvier 1900 au Gouvernement général de l'Indo-Chine. Près de l'administrateur en chef, un adjoint, puis trois autres fonctionnaires à la tête de chacune des trois circonscriptions du méritoire : Tché-Kam, Potéou, Naotchéou.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1910)

À la Cour d'appel. — L'audience de la cour d'appel d'hier a été particulièrement chargée, et, chose extraordinaire, les magistrats ont dû tenir une audience extraordinaire l'après-midi.

Outre les affaires de la Régie, dont nous avons parlé hier, il y eut la solution d'un procès assez intéressant qu'avait perdu devant le tribunal à compétence étendue de Matché, M. Piry, commerçant établi sur le territoire de Quang-tchéou-Wan.

M. Piry, fermier du poisson salé, du soufre et du salpêtre sur le territoire, interjetait appel d'un jugement qui l'avait condamné à trois ans de prison, cinq ans d'interdiction de séjour et 600 francs d'amende, lui et deux de ses employés, pour usurpation de fonctions, perquisitions, arrestations et séquestrations illégales, saisie et destruction de livres de commerce, escroqueries, etc., etc.

C'était, comme on peut le voir, ou un redoutable malfaiteur ou la victime d'une iniquité qui se présentait devant le cour. M de Lansalut ¹, qui plaidait pour le condamné, penchait en faveur de la seconde qualification et la justice du Territoire de Quang-tchéou-Wan fut quelque peu critiquée par l'honorable défenseur qui exprima en termes très précis sa façon de penser à l'égard du juge de Matché.

Ce malheureux territoire de Quang-Tchéou joue décidément de malheur, et l'isolement dans lequel il se trouve paraît favoriser singulièrement l'éclosion de bien des irrégularités. La cour doit en avoir l'impression puisque, sans laisser à M.de Lansalut la peine d'achever sa plaidoirie, elle acquitta M. Piry de tous les chefs de la poursuite exercée contre lui.

Mutations et nominations
DANS LE PERSONNEL COLONIAL

INDOCHINE
(*La Dépêche coloniale*, 17 mars 1910)

Par décret du 25 février 1910, rendu sur la proposition du ministre des colonies :

M. Dufrenil (Paul), inspecteur des services civils de l'Indochine, a été nommé gouverneur de 3^e classe des colonies et placé, en cette dernière qualité, hors cadres pour continuer à être chargé de l'administration du territoire de Kouang-Tchéou-Wan

Par décret du 14 mars 1910, rendu sur la proposition du ministre des colonies :

M. Dufrenil (Paul), gouverneur de 3^e classe des colonies hors cadres, administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, a été admis d'office et à titre d'ancienneté de services à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 1^{er} août 1910.

Décision nommant une commission à l'effet d'estimer la valeur de l'immeuble que possède M. Champestève à Fort-Bayard.

(Du 23 février 1911)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 20 mars 1911)

¹ [Charles Le Gac de Lansalut](#) (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

Par décision de l'Administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou, en date du 23 février 1911, une commission composée de :

MM. Bonneau, chef de la 2^e circonscription, président ;
Lepagney, chef du Service des Travaux publics, membre ;
Meslier, garde principal de 1^{re} classe. —

se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet d'estimer la valeur de l'immeuble que possède M. Champestève à Fort-Bayard.

Le rapport de la commission devra être déposé au secrétariat de l'Administrateur en chef, le mardi 28 février au plus tard.

(Bulletin administratif du Tonkin, 1912, p. 841)

Par décision de l'Administrateur en Chef du territoire de Kouang-tchéou, en date du 29 avril 1912, M. Colombani (Laurent), administrateur de 4^e classe des Services civils de l'Indochine, administrateur-adjoint à Kouang-tchéou-wan, est chargé d'assurer l'expédition des affaires courantes du Territoire, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 4 juillet 1911, pendant la durée de l'absence de M. Caillard ², administrateur en chef.

M. Colombani aura la délégation de la signature de l'administrateur en chef pour toute la correspondance et les pièces de comptabilité.

INDOCHINE

(La Dépêche coloniale, 29 mai 1913)

L'agglomération de Tchékam, territoire de Kouang-tchéou-wan, est érigée en commune.

Réglementation abattoir Tché-Kam (Kouang-Tchéou-Wan)
(Bulletin administratif du Tonkin, 1915, p. 1329-1334)

Fort-Bayard, le 30 juillet 1915
GARNIER ³.

Réglementation du marché de Tché-Kam (Kouang-Tchéou-Wan)
(Bulletin administratif du Tonkin, 1915, p. 1334-1342)

Fort-Bayard, le 4 août 1915
GARNIER.

² Gaston-Félix Caillard : né le 2 juin 1866 à Vic-sur-Cère (Cantal). Fils de Justin Frédéric Caillard, chef de station à la Cie d'Orléans, et de M^{me}, née Maria Augusta Liebaux. Frère aîné d'Henri, également administrateur des services civils en Indochine. Diplômé de l'École coloniale. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 janvier 1920)

³ Albert Garnier (1870-1929) : futur directeur de l'Agence économique de l'Indochine à Paris (1918-1927).

À LA CHAMBRE
QUESTIONS ÉCRITES
L'opium à Kouang-Tchéou-Wan et M. Albert Sarraut
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1915)

M. Ernest Outrey, député, a demandé par question écrite au ministre des Colonies :
1° s'il est exact, qu'en 1912, le Gouverneur général de l'Indochine ait affermé par un marché de gré à gré la consommation de l'opium du territoire de Kouang-Tchéou-Wan à un Chinois, moyennant une redevance annuelle de 45.000 piastres, alors qu'un syndicat chinois avait offert au Gouverneur général, par télégramme recommandé, une redevance annuelle de 120.000 piastres ; 2° pour quel motif le Gouverneur général a traité de gré à gré avec ce Chinois, au lieu de recourir à une adjudication publique ; 3° s'il est exact que la caisse d'opium vendue au Chinois bénéficiaire de ce contrat de 1.200 à 1.500 piastres par le Gouvernement de l'Indochine était revendue par lui en contrebande de 3.000 à 4.000 piastres, et, enfin, que le Gouvernement général, au courant de cette contrebande, la favorisait, au lieu de la réprimer.

Cette question a été posée le 7 octobre.

À l'*Officiel* du 19, le ministre des Colonies faisait savoir, conformément à l'article 119 du règlement, qu'un délai lui était indispensable pour réunir les éléments de la réponse.

(Bulletin administratif du Tonkin, 1916, p. 881)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine, en date du 10 juin 1916 :

L'arrêté n° 1686 du 1^{er} juin 1916 accordant un congé administratif de 8 mois à M. Caillard, administrateur de 1^{re} classe des Services civils, est abrogé.

Un congé administratif de neuf mois à solde entière d'Europe est accordé à M. Caillard (Gaston-Félix), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, pour en jouir à Paris.

Ce fonctionnaire, classé à la 1^{re} catégorie B du tableau annexé au décret du 6 juillet 1914. prendra passage, si rien ne s'y oppose, aux frais du budget local de Kouang-tchéou-Wan à bord du courtier des Messageries Maritimes qui partira de Saïgon à destination de Marseille dans la 1^{re} quinzaine du mois de juillet 1916.

M. Caillard voyagera accompagné d'un domestique indigène.

Kouang-Tchéou-Wan
Arrêté relatif à l'abattage et à la vente des viandes de boucherie
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1918, p. 415-420)

Fort-Bayard, 1^{er} octobre 1915
GARNIER.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 10 décembre 1918)

Garnier (*Albert-Edmond-Joseph-Marius*) [Né le 14 nov. 1870 à Remollon (Hautes-Alpes)], résident supérieur en Indo-Chine, directeur de l'Agence économique de l'Indo-Chine ; 25 ans 5 mois 17 jours de services, dont 13 ans 1 mois 19 jours aux colonies : comme administrateur de Kouang-Tchéou-Wan, a fait régner l'ordre et la sécurité dans le territoire, alors que l'état d'anarchie de la Chine méridionale avait provoqué une recrudescence de brigandage autour de notre possession. A réussi, grâce à son énergie, à purger le pays de bandes révolutionnaires qui y faisaient de fréquentes incursions.

Dans les fonctions qu'il exerce actuellement, a, par son intelligente initiative, permis à la métropole d'utiliser de nombreux produits d'Indo-Chine.

(Bulletin administratif du Tonkin, 1922, p. 614)

Par arrêté de l'administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan du 20 février 1922,

M. Guillemain (Eugène-Jacques-Antoine) ⁴, administrateur adjoint de 1^{re} classe des services civils, mis à la disposition de l'administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, est désigné pour remplir les fonctions d'administrateur adjoint en remplacement de M. Ballée.

M. Guillemain aura droit, en cette qualité, à l'indemnité réglementaire prévue par l'arrêté du 13 février 1916.

(Les Annales coloniales, 11 avril 1922)

Par arrêtés du Gouverneur général de l'Indochine du 5 février 1922 : M. Blanchard de la Brosse (*Paul-Marie-Alexis-Joseph*) ⁵, administrateur de 1^{re} classe des services civils, directeur des Bureaux à la Résidence supérieure en Annam, est désigné pour remplir les fonctions d'administrateur en chef du Territoire de Kouang-tchéou-wan, en remplacement de M. Krautheimer, administrateur de même grade.

(Bulletin administratif du Tonkin, 1^{er} juin 1922, p. 1557)

Par arrêté de l'administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-Wan du 21 juin 1922, M. Guillemain, administrateur adjoint de 1^{re} classe des services civils, est chargé de l'expédition des affaires courantes du territoire pendant l'absence de l'administrateur en chef.

M. Guillemain aura la délégation de la signature de l'administrateur en chef pour toute la correspondance officielle et les pièces de comptabilité.

.....

À Kouang-Tchéou-Wan qu'il administra pendant un an, à une époque troublée, il [Guillemain] montra de belles qualités de décision et de fermeté. Il dut, à maintes

⁴ Eugène Guillemain (1885-1974) : docteur en droit et en sciences économiques et politiques de l'université de Poitiers. Futur directeur de cabinet de Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, en 1928, résident maire de Hanoï (1930-1933), résident supérieur par intérim en Annam (1936-1937) et au Cambodge (1938).

⁵ [Paul Blanchard de la Brosse](#) (1872-1945) : futur gouverneur de la Cochinchine (déc. 1926-jan. 1929).

reprises, avec sa brigade de garde indigène, repousser les incursions de troupes nombreuses de bandits chinois qui venaient piller le pays.

Et il faut entendre M. Guillemain narrer avec humour son histoire de bombardement de Fort Bayard.

À la fin d'une journée calme et paisible, que n'avaient même pas troublé les quelques incidents journaliers, on perçut plusieurs coups de canon.

Stupeur au début, énervement, puis léger affolement en ville, pendant que l'administrateur chef du territoire envoyait son canot automobile aux renseignements. Le canot d'ailleurs revint assez vite, rendre compte qu'une grosse jonque chinoise, avant d'entrer dans le port, avait désarmé ses canons. Comme ces derniers se chargeaient par la gueule, le seul moyen pratique de les décharger consistait à les faire partir !... (*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1936)

Départ de M. Blanchard de la Brosse
(*L'Écho annamite*, 9 septembre 1922)

M. l'administrateur Blanchard de la Brosse, qui dirige actuellement le territoire de Kouang-tchéou-wan, est appelé à reprendre auprès du ministre des Colonies les fonctions de chef adjoint de cabinet. M. de la Brosse doit s'embarquer pour la France le 20 octobre prochain.

KOUANG-TCHÉOU-WAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1912, p. 4)

Dans l'administration. — M. Salmon, commis de 3^e classe des services civils, nouvellement nommé, et M. Amoudru, administrateur de 5^e classe des services civils en Annam, sont mis à la disposition de l'administrateur du Territoire de Kouang tchéou-Wan.

Kouang-tchéou-wan
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1922)

M. Guillemin, administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine en service à Fort Bayard, est chargé de l'expédition des affaires courantes du territoire de Kouang-tchéou-wan à compter du 14 octobre 1922, date du départ pour France de M. Blanchard de la Brosse, administrateur de 1^{re} classe.

L'ŒUVRE DE LA FRANCE À KOUANG-TCHEOU-WAN
(*La Dépêche coloniale*, 15 octobre 1922)

Dans cette terre chinoise, où elle a accompli une tâche hautement désintéressée, elle se présente comme un guide amical et non comme un maître

Les 19 et 20 juillet 1922, M. Baudoin, gouverneur général par intérim de l'Indochine, a visité le territoire de Kouang-Tchéou-Wan. La population a fait au chef de l'Indochine

un accueil enthousiaste. À Fort-Bayard, à Tchékam, à Potao, partout M. Baudoin a été l'objet de longues ovations des Chinois qui se pressaient sur son passage. Un peu partout, sur les routes, les villages avaient édifié des arcs de triomphe, pavés leurs maisons aux couleurs de la France et de la Chine. De pittoresques orchestres saluaient de leurs accords, à l'arrivée dans les localités traversées, le gouverneur général.

Dans une très heureuse allocution, M. de la Brosse, administrateur en chef du territoire, a rappelé à M. Baudoin l'œuvre accomplie par la France dans cette concession à bail.

Nous croyons devoir en donner le texte : c'est la meilleure réponse aux calomnies que la médisance et l'envie ont propagé sur l'œuvre de la France en ce pays.

DISCOURS DE M. DE LA BROSSE

Monsieur le gouverneur général,

C'est avec un profond respect, et tout son cœur, que la colonie française de Kouang-Tchéou-Wan vous accueille sur le territoire.

Elle apprécie au plus haut point l'honneur de votre visite et la marque précieuse d'intérêt que vous voulez bien donner aux efforts, trop souvent ignorés, entrepris pour faire de Kouang-Tchéou-Wan une enclave digne de notre grande colonie d'Extrême-Orient, digne de la patrie elle-même. À une époque où les yeux du monde entier sont fixés sur la Chine, il est peu de tâches plus belles que celle qui consiste à montrer ici le vrai visage de la France, de la grande nation victorieuse, qui ne menace personne et qui demeure seulement éprise de prêter sa collaboration aux peuples en marche vers un idéal plus haut de perfectionnement matériel, moral et social. Sur les bords d'une mer inclément, au fond de cette rude rade de Kouang-Tchéou-Wan où l'on croit encore parfois entendre dans la clameur presque incessante du vent du large, comme la cantilène des pirates dont cette baie a été si longtemps l'asile, la France a retrouvé une occasion de plus de continuer la haute mission d'initiatrice d'idées et de progrès qu'elle poursuit à travers le monde. Après les maints tâtonnements inévitables du début, elle a créé en ce point, où ne se trouvaient même pas autrefois quelques huttes de pêcheurs, la ville que vous avez entraperçue tout à l'heure, avec ses monuments, ses boulevards, sa jetée, ses quais dont l'un, si vous le permettez, portera votre nom, ses établissements d'enseignement et d'assistance.

Prospérité croissante

En dépit d'une lutte difficile contre la piraterie et qui finit à peine, au milieu des agitations incessantes de la Chine du Sud, on a vu le commerce annuel de Kouang-Tchéou-Wan dépasser 7 millions de piastres, soit 42 millions de francs, chiffre qui devrait être doublé, si l'on tenait compte d'un trafic par jonques au moins égal. La concession française de Kouang-Tchéou-Wan est devenue comme un havre de travail et de paix où se pressent, en certaines périodes, tous ceux que la misère des temps dans ce Kouang-Tong, trop troublé, incite à chercher un refuge ou un secours. D'ici, un peu de la lumière, que la France répand partout autour d'elle rayonne sur le pays voisin. Frappés des résultats obtenus dans la concession, de jeunes et hardis fonctionnaires chinois cherchent à s'inspirer de nos méthodes et, émerveillés du bel aspect de nos voies de communication, c'est avec nos conseils et notre aide qu'ils poursuivent le réseau routier qui fera de Kouang-Tchéou-Wan le point de convergence économique de toute une partie du Kouang-Tong et peut-être même du Kouang-Si.

Dans cette œuvre, Monsieur le gouverneur général, se retrouve un peu de votre action personnelle. Vous n'êtes pas seulement le chef actif et réaliste à qui le Cambodge doit tant de progrès dans tous les domaines ; vous avez été aussi, en un temps, le principal collaborateur du grand ministre [Sarraut] qui, dès 1913, en qualité

de gouverneur général de l'Indochine, marquait sa volonté de voir la France poursuivre à Kouang-Tchéou-Wan une tâche vraiment civilisatrice. C'est de cette époque que datent les premiers grands travaux ayant contribué à amener le territoire au point de développement où il est aujourd'hui.

Vous me permettez, Monsieur le gouverneur général avec votre bienveillance habituelle, de vous dire, en reprenant un thème connu, que s'il a été beaucoup fait, il reste néanmoins beaucoup à faire ; et l'homme si hautement averti que vous êtes ne s'étonnera pas, qu'ayant déjà contracté envers vous une dette de gratitude, le territoire aspire à vous avoir de nouvelles obligations. De hautes raisons politiques ne nous permettent pas d'envisager, parallèlement à l'importance croissante de nos œuvres, un développement sensible des revenus locaux.

La France assume dans cette partie du Kouang-Tong une tâche hautement désintéressée, elle se présente sur cette terre chinoise, dont l'administration lui a été confiée librement, par la Chine elle-même, comme un guide amical et non comme un maître.

Dans sa modération réfléchie, elle accomplit seulement un effort d'organisation, d'enseignement et de propagande, persuadée qu'elle aura atteint son but si elle fonde en ce district, si longtemps déshérité et considéré comme un lieu d'exil, à l'aide d'une collaboration cordiale et féconde entre les deux peuples, une des bases solides et durables de l'amitié franco-chinoise.

Fonctionnaires, officiers, missionnaires, dont je ne saurais trop louer le zèle, le dévouement, l'esprit d'union et de sacrifice, s'emploient de leur mieux au succès de cette noble entreprise. Ils savent que votre appui ne leur sera pas ménagé. La population chinoise, dont les représentants se pressent pour vous saluer, ne compte pas moins sur vous, et l'accord des uns et des autres, est unanime pour mêler aux cris de vive la France, vive l'Indochine qui vous accueillent ceux de vive le gouverneur général Baudoin.

Plus significative encore est l'allocution prononcée par la chambre commerce de Kouang-Tchéou-Wan, lors de la réception, à Tchékam, du gouverneur général. Il n'est pas moins intéressant de la reproduire.

On remarquera le souvenir profond que les Chinois de Kouang-Tchéou-Wan, tout comme les indigènes de l'Indochine, ont conservé de l'actuel ministre des colonies, et de son action sociale et économique, quand il était à la tête de notre grande colonie d'Extrême-Orient :

DISCOURS DE M. TSENG TSING SING

Monsieur le gouverneur général,

C'est un grand honneur pour nous de recevoir le chef de l'Indochine, d'un grand pays dont nous connaissons, par ceux de nos compatriotes qui y sont établis, la prospérité et le développement continu.

Nous savons toute la part que vous avez prise aux améliorations survenues dans la situation politique et économique de cette belle possession française, soit comme résident supérieur au Cambodge, soit comme directeur au cabinet de M. Sarraut, quand il était gouverneur général de l'Indochine.

Nous aimons à évoquer ce dernier souvenir, car le nom de l'actuel ministre des colonies nous est demeuré cher comme celui d'un homme qui portait à notre territoire une attention particulière et une bienveillance efficace.

En 1913, il faisait inscrire au budget général de l'Indochine une somme de 80.000 piastres pour grands travaux publics à exécuter à Kouang-Tchéou Wan. C'est de cette époque que date le premier effort français sérieux pour la mise en valeur de ce pays.

Nous ne l'oublions pas, et nous sommes heureux, en saluant ici celui qui était alors son premier collaborateur, d'avoir l'occasion de le prier de transmettre à M. le ministre actuel des colonies, la sincère expression de notre durable gratitude.

M. le gouverneur général, le territoire est petit, mais par sa situation admirable, il est le débouché naturel de vastes et riches régions. Déjà sous l'impulsion éclairée de l'administration française, de réels efforts ont été faits pour mettre le port de Kouang-Tchéou-Wan et les voies maritimes et terrestres qui l'alimentent, à même de remplir leur grand rôle commercial. C'est une œuvre que nous apprécions hautement.

Commerçants, nous ne demandons que les facilités nécessaires à nos échanges et la sécurité indispensable au négoce. M. l'administrateur en chef et ses collaborateurs s'emploient à nous les assurer et nous savons quel puissant appui ils trouvent auprès de Monsieur le gouverneur général qui êtes animé d'une bienveillance éclairée pour notre pays. Votre venue ici est la preuve précieuse de votre volonté d'accroître la prospérité du territoire et nous sommes les interprètes fidèles de nos compatriotes en vous priant d'agréer, avec tous nos remerciements, tous nos vœux de prospérité et en acclamant votre personne aux cris répétés de vive Monsieur le gouverneur général de l'Indochine, vive la France ami sincère de la Chine.

CONSEIL DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Séance du mercredi 6 décembre
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1922)

Le Conseil du Contentieux administratif s'est réuni, mercredi matin, à 8 heures, sous la présidence de M. le conseiller à la Cour Préau, assisté de MM. les administrateurs Thézeloup et Reydelle, commissaire du gouvernement : M. l'administrateur de Galembert, secrétaire, M. l'administrateur Giraud.

.....
7° — Instance Caillard contre Gouvernement général de l'Indochine.

La requête présentée par M. Gaston Caillard tendait à la condamnation du Gouvernement général de l'Indochine au paiement d'une somme de 200.000 francs, en réparation du préjudice que lui aurait causé l'enquête à laquelle M. de Keratry a procédé lors de l'instruction des « affaires de Quang-Tchéou-Wan ».

La demande de M. Gaston Caillard est rejetée, les dépens à la charge du requérant.

LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1923)

Dans le haut personnel.— Nous croyons savoir, dit notre confrère *l'Opinion*, que M. Krautheimer, qui avait pris, au départ de M. Blanchard de la Brosse*, la direction du territoire de Kouang-tchéou-Wan, viendra incessamment en Cochinchine pour y remplir les fonctions d'inspecteur des Affaires politiques et administratives, en remplacement de M. Tholance à qui incomberait exclusivement la tâche de gérer les affaires municipales de Saïgon, tâche très lourde, comme on le sait, si courte qu'en puisse encore être la durée.

(Les Annales coloniales, 3 avril 1924)
(L'Avenir du Tonkin, 9 mai 1924)

M. Blanchard de la Brosse (*Paul-Marie*), résident supérieur de 3^e classe, placé hors cadres pour exercer les fonctions de délégué au contrôle général des travailleurs indochinois, est maintenu dans la position hors cadres et chargé de l'administration du territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

1924 (6 août) : décret autorisant la création
d'une agence de la [Banque de l'Indochine](#)

Le Territoire de Kouang-Tchéou-Wan
et son avenir économique

FERMAGES ET RESSOURCES BUDGÉTAIRES
par Pierre Taittinger,
député de Paris,
vice-président de la Commission de l'Algérie, des Colonies
(Les Annales coloniales, 10 octobre 1924)

Si l'exploitation judicieuse du sel avait pu constituer une des recettes normales les plus importantes du Budget de Kouang-Tchéou-Wan (elle avait été portée de 9.000 à 30.000 piastres), l'affermage des jeux aurait pu être aussi une source très productive de revenus. Cette recette, qui figurait seulement au budget pour une somme de 800 piastres au moment où la Chine nous avait cédé ses droits sur le Tonkin, s'élevait, en 1912, à plus de 30.000 piastres. Cette augmentation était une des conséquences de notre politique puisqu'en rétablissant la tranquillité et la sécurité dans le pays nous y avons, en même temps, ramené la population ainsi que les capitaux et fait régner une ère de confiance à laquelle on était peu habitué.

Toutefois, au moment où cette recette pouvait être véritablement profitable à l'équilibre financier du Territoire, elle a aussi été supprimée. On peut se demander comment le Gouvernement général a été amené à prendre cette mesure alors que, conformément aux traditions chinoises, il en avait admis le principe et perfectionné le fonctionnement pendant plusieurs années.

Il semble s'être laissé guidé par les considérations dont il s'était déjà inspiré en Indochine et il a purement et simplement supprimé le jeu comme il l'avait fait dans notre grande colonie. Les conditions n'étaient pas cependant tout à fait les mêmes. L'Indochine est tout entière française et l'on peut trouver très rationnel et très légitime que les Pouvoirs publics aient essayé là de lutter contre une passion à laquelle les Annamites étaient trop enclins à se livrer et dont les funestes conséquences constituaient un véritable danger.

C'était une œuvre de moralisation qui n'a peut-être pas produit tous les effets que nous avons escomptés, car le jeu pour avoir changé de caractère sévit toujours d'une façon clandestine et continue à causer de grands ravages. Mais en Chine, nous ne pouvions avoir la prétention d'obtenir de bien sérieux résultats, surtout lorsqu'aux portes de Kouang-Tcheou-Wan, le petit comptoir de Macao tire du jeu ses principales ressources budgétaires.

La décision que nous avons prise d'interdire les jeux sur le Territoire ne pouvait donc avoir qu'une conséquence morale tout à fait négative. La passion du jeu n'en subissait aucune atteinte. Elle a continué à s'exercer sur les frontières et même dans notre concession, mais à l'insu des Pouvoirs publics qui ont ainsi sacrifié des revenus qu'une sage réglementation du jeu aurait pu assurer au budget.

*
* *

Quant au fermage de l'opium, il a subi les fluctuations les plus diverses et en tout cas, il ne constitue pas une des pages les plus honorables de notre occupation à Kouang-Tchéou-Wan.

L'Administration indochinoise a suivi dans cette question de l'opium, une politique un peu incohérente qui a donné lieu à de vives protestations et a soulevé des scandales.

Ayant participé à la Convention de La Haye dont les accords tendaient à supprimer, ou, tout au moins, à restreindre dans de fortes proportions, l'introduction et la consommation de l'opium en Chine, la France aurait pu s'opposer, comme les Anglais le faisaient à Hong-Kong, à ce que notre concession devînt un lieu de transit ou une porte d'entrée de la drogue en Chine. En se montrant extrêmement tolérante à l'égard du fermier qu'elle avait choisi, elle a semblé justifier les reproches qui lui ont été faits d'avoir encouragé ou facilité la contrebande. Pendant longtemps, cette contrebande s'est exercée en faveur de quelques profits privés et au détriment des intérêts financiers du Territoire.

Les bénéfices du fermage tel qu'il avait été institué en 1912 et 1913 ont été tellement élevés qu'ils auraient suffi amplement à alimenter, à eux seuls, tous les divers services et à permettre l'exécution de tous les travaux nécessaires à la bonne mise en valeur de notre concession à bail. Ils auraient ainsi économisé au Gouvernement général les maigres crédits que celui-ci mettait chaque année à sa disposition. En 1914, ce fermage désastreux a été supprimé et c'est l'Administration des Douanes et Régies de l'Indochine qui s'est chargée elle-même d'alimenter la consommation d'opium du Territoire.

L'opération reste encore critiquable à bien des points de vue. D'abord, la quantité d'opium exportée de l'Indochine est bien supérieure aux besoins réels du Territoire et la France peut encore encourir le reproche de faciliter, contrairement à ses engagements, l'entrée frauduleuse de ces poisons en Chine. D'autre part, l'Administration des Douanes et Régies en se servant d'intermédiaires patentés a créé autant de petits monopoles onéreux qui donnent lieu chaque année à des marchandages et à des protestations.

Enfin, les produits et bénéfices de cette vente, qui atteignent chaque année plusieurs millions de francs, au lieu de figurer normalement dans les recettes du Territoire comme cela avait lieu lors du fonctionnement du fermage, sont versés intégralement au Budget général de l'Indochine.

*
* *

Ainsi avec le sel, les jeux et l'opium, notre concession a perdu la jouissance de ses principales ressources.

Mais on aurait pu en créer d'autres en frappant d'un droit les produits ou marchandises qui empruntent la baie de Kouang-Tchéou-Wan pour pénétrer sur le Territoire chinois ou en sortir.

Au-dessus d'Hong-Kong, c'est le seul mouillage qui permettait l'accès des navires ou des jonques chargés de ravitailler une certaine zone des provinces méridionales chinoises ou d'en écouler les principaux produits.

Le Kouang-Tchéou-Wan est devenu depuis fort longtemps un lieu de transit très important et de nombreux navires de commerce viennent, chaque semaine, mouiller en face de Tche-Kam qui est l'important entrepôt des marchandises les plus diverses. Ces bateaux, dont les ports d'attache sont Hong-Kong et Macao, apportent les objets manufacturés et font leur chargement de retour avec tous les produits de l'hinterland chinois, principalement le bétail. Ce commerce dont le mouvement est très actif, comme il résulte de nos statistiques et qui augmente chaque année, échappe entièrement aux taxes de la Douane chinoise et aurait pu, en retour, être l'objet d'un revenu très rémunérateur pour les finances du Territoire. Mais l'établissement de droits de douane nécessitait l'intervention des Pouvoirs publics métropolitains et le Gouvernement général, reculant sans doute devant les lenteurs et les difficultés qu'elle aurait provoquées, s'est contenté d'autoriser la perception d'un droit de statistique sur les marchandises et d'un droit sanitaire sur le bétail. Encore ceux-ci ont-ils soulevé des objections qui en ont rendu les recouvrements assez aléatoires.

On aurait pu obvier à tous ces inconvénients en consentant à l'installation des Douanes chinoises sur notre territoire, ainsi que l'avaient fait les Allemands à Tsing-Pan dans leur colonie de Kiao-Tcheou.

C'était une combinaison très tentante puisque, sans s'imposer aucun sacrifice ni s'exposer à aucune dépense, elle procurait à l'Administration de cette colonie des recettes fort appréciables dont le chiffre augmentait chaque année. Les Douanes chinoises prenaient, en effet, à leur charge tous les frais de l'installation et de l'organisation des services et assuraient en même temps avec leur matériel et leur personnel la protection des rivages et des frontières. Elles accordaient à l'Administration allemande 25 des droits perçus. Il a été calculé que l'équivalent de cette recette aurait suffi à alimenter la première année le budget de Kouang-Tchéou-Wan et aurait permis certainement les années suivantes de réaliser tous les grands travaux nécessaires à la mise en valeur.

Le Gouvernement général de l'Indochine avait été saisi de cette question à la fois par l'Administration du Territoire à laquelle des propositions avaient été faites, et le ministre des Affaires étrangères sur intervention de notre ministre à Pékin. Les pourparlers n'ont pas abouti.

On semble avoir craint, en consentant à l'installation des Douanes chinoises sur le territoire, de paraître aliéner une partie des droits qui nous avaient été accordés ou bien de gêner d'autres combinaisons plus productives. Enfin, la guerre a créé d'autres préoccupations. Quoi qu'il en soit, la question est restée entière. Elle mérite d'être sérieusement reprise, car elle peut constituer pour l'avenir de notre concession à bail la solution du problème financier dont nous venons d'examiner sommairement les éléments.

À Kouang-Tchéou-Wan

Comment on tue une colonie
(*L'Écho annamite*, 21 août 1925)

De *l'Argus indochinois*.

Kouang-Tchéou-Wan est un petit territoire à bail situé dans la province chinoise du Kouang Toung, occupé par la France à la même époque que Wei-Ha-Wei, par les

Anglais ; Port Arthur et Dalny. par les Russes et Kiao Tchéou, par les Allemands, en 1898.

Ce ne fût pas un choix très heureux, mais Kouang-Tchéou-Wan est un excellent refuge pour une flotte, en même temps qu'un point de transit important d'une partie du Kouang Toung et même du Kouang Si. L'île d'Hainan s'offrait à nous et nous n'osâmes pas nous y implanter à cause des Anglais, bien qu'Hainan fût, pour l'Indochine, une éventuelle protection du golfe du Tonkin. Mais les fautes sont commises et il faut aujourd'hui en faire son deuil.

Depuis 1900, l'administration civile a remplacé à Kouang-Tchéou-Wan l'administration militaire qui eut à assurer, parfois pas sans effusion de sang, la pacification du pays. Tout le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans est encore bien peu de chose, car les administrateurs qui se succédèrent y vinrent tous sans préparation et sans plan déterminé. En sorte que l'œuvre de ces vingt-cinq années est presque négative.

Le territoire est tranquille depuis de nombreuses années, malgré les luttes incessantes qui se déroulent dans son hinterland, entre des bandes commandées par des factieux en mal de se tailler une domination dont les malheureuses populations rurales font les frais. Ces luttes continues, depuis 1912, ne sont pas près de prendre fin et c'est à qui supplantera l'autre. Aussi les Chinois aisés viennent-ils se réfugier sur notre concession et s'y établissent. Un ancien administrateur, plus avisé que ses collègues, a compris le parti qu'il pouvait tirer de cet exode et il a loti des terrains et les a vendus. Depuis ce moment, des constructions nombreuses ont surgi du sol à Fort-Bayard, le chef-lieu, et un semblant de prospérité s'annonce dans tout le pays.

Mais il y a la politique, et nos administrateurs si mal préparés pour ces sortes d'intrigues s'y fourvoient à tour de rôle et le plus malin y laisse quand même des plumes. Si bien qu'ils attirent l'attention de ces bandes armées sur notre territoire paisible.

L'un d'eux, l'Administrateur actuel, vieux routier fatigué, s'est mis en tête de collaborer avec les bandits et, les 26 juin dernier, il envoyait la milice de Kouang-Tchéou-Wan participer — en plein territoire chinois — à l'action d'un prétendu général de Loui-Tchéou et d'un colonel de Vom Po, contre des bandes avec lesquelles général et colonel étaient aux prises.

Ce qui devait arriver arrivera : nos miliciens durent retraiter devant des troupes fort bien armées et aguerries. Nous eûmes quatre morts, deux linhs blessés et l'inspecteur de la garde indigène, Lagarde, atteint très grièvement d'une balle qui a mis ses jours en danger.

Cette action militaire, en territoire chinois, pour défendre les intérêts de chefs de bandes chinois contre d'autres bandes rivales, fût une folie.

Qu'avions-nous besoin de nous mêler aux affaires chinoises qui ne nous regardent nullement, surtout quand notre sécurité peut pâtir de notre intempestive intervention ?

Cette prouesse aura pour résultat d'attirer sur notre concession les regards de ces bandes qui, aujourd'hui, connaissent notre faiblesse pour avoir vu nos faibles forces reculer devant elles.

La responsabilité de l'administrateur en chef Quesnel, est fortement engagée dans cette malencontreuse affaire où il n'avait pas à se mêler et pourtant, le Gouvernement d'Hanoï, prévenu, n'a pris encore aucune sanction.

Ces faits graves s'accomplissent depuis quinze mois sur notre territoire où, *presqu'à chaque courrier*, arrivent des armes et des munitions qui sont livrées et vendues à ces pseudo-généraux chinois qui y mettent le prix.

Qui donc a pu autoriser ce scandale qui, s'il enrichit quelques gens sans scrupules, constitue un terrible danger pour la tranquillité de notre concession ? Sait-on ces choses à Paris, au ministère des Colonies, aux Affaires Etrangères et au Parlement ? Faudra-t-il soulever le scandale pour qu'enfin on se décide en haut lieu à prendre des mesures

pour les empêcher ? Il y a des responsables dans ces tractations et l'administrateur Quesnel est, de tous, celui qui encourt la plus large part de ces responsabilités qui appellent des sanctions sévères.

Nous n'avons pas besoin à Kouang-Tchéou-Wan de politiciens genre Quesnel ; un homme d'action de beaucoup moins d'envergure, apte à comprendre ce pays exceptionnel, à lui donner la vie en le dirigeant avec bienveillance et méthode, ferait bien mieux notre affaire.

Quand donc se décidera-t-on à nous envoyer ce rara avis ?

VINDEX

À KOUANG TCHÉOU WAN

LES HAUTS FAITS D'UN REPRÉSENTANT DE LA FRANCE

(*L'Écho annamite*, 30 octobre 1925)

De *l'Argus indochinois*.

Nous venons de recevoir de Kouang-Tchéou-Wan une lettre qui constitue le plus terrible réquisitoire qui puisse atteindre un haut fonctionnaire chargé d'administrer un pays. Or, malgré l'enquête menée sur place par le secrétaire général du gouvernement en personne, au cours de laquelle tous les faits ci-après exposés furent dévoilés l'administrateur en cause, M. Quesnel, est maintenu en fonctions. Que faut-il donc, grands dieux, pour que nos gros pontes encourent la disgrâce ?

En même temps qu'il nous adressai cette lettre, notre correspondant nous informait de l'arrivée à Haïphong de M. Lagarde, l'inspecteur de milice si grièvement blessé au cours du fameux engagement sur le territoire chinois du 29 juin dernier. Ému au plus haut point par les renseignements qui nous étaient ainsi adressés, nous essayâmes aussitôt d'approcher ce fonctionnaire à l'hôpital d'Haïphong afin de lui demander confirmation de s graves détails le concernant. Mais vaine fut notre tentative. La crainte des représailles administratives possibles qui anime ce malheureux est si grande qu'il en est arrivé à être incommodé par le bruit fait autour de son nom et qu'il nourrit une horreur irraisonnée envers les journalistes en général et envers nous-même plus particulièrement. Malgré que nous n'approuvions pas une aussi rigoureuse réserve, nous lui pardonnerons cependant volontiers son refus par égard à toutes les souffrances physiques et morales qu'il vient d'endurer et, pour bien lui montrer que nous ignorons la rancune, nous nous empressons de lui renouveler publiquement ici nos vœux de complet rétablissement dans la Mère-Patrie ainsi que notre espoir de lui voir attribuer sans tarder l'unique récompense que mérite sa courageuse conduite : la Légion d'honneur.

Mais passons à la lettre de notre ami, si émouvante dans sa concision :

Fort Bayard, le 18 septembre 1925.

Cher monsieur,

Bravo pour les articles parus dans votre courageuse feuille au sujet de Kouang-Tchéou-Wan ! Je vous félicite pour l'exactitude de vos renseignements car vous n'avez rien dit jusqu'ici qui ne soit rigoureusement exact, mais...

Mais combien de choses tristes il vous reste encore à dévoiler. J'approuverais votre réserve à la condition qu'elle soit dictée par l'incertitude et c'est pour vous libérer le cas échéant de tous scrupules de conscience que je me décide à vous écrire, persuadé que tenant de ma plume là confirmation des faits qui se sont déroulés ici, vous vous déciderez à en faire état, car puisque l'autorité supérieure fait mine de ne pas s'émouvoir, il convient de faire appel à l'opinion publique.

Ainsi que vous l'avez précédemment dit à vos lecteurs, la situation à Kouang-Tchéou-Wan est fort pénible, pour ne pas dire plus. Depuis l'échec de la colonne de police du 29 juin dernier, les bandes chinoises qui piratent les abords immédiats de notre territoire sont désormais fixées sur la faiblesse de nos effectifs et la reculade de la petite troupe commandée par l'inspecteur Lagarde et démoralisée par la mise hors de combat de son chef ne peut manquer de les rendre plus hardies. Tous ici, Français comme indigènes, nous nous attendons aux pires désagréments.

Mais, pourraient objecter les ignorants, pourquoi s'alarmer si vite alors que le manque de courage, de cohésion et d'armement des bandits chinois est proverbial... Rien ne justifie de si vives craintes. Raisonner ainsi, c'est méconnaître totalement la situation actuelle et le mépris qui pouvait être de mise il y a quelques années doit faire place aujourd'hui à l'inquiétude. Les bandes pirates qui désolent la région sont supérieurement armées depuis que, grâce à la complicité criminelle de l'administrateur en chef Quesnel, elles ont pu acquérir deux à trois mille fusils, revolvers ou pistolets automatiques.

En effet, carabines Mauser et Rival, fusils et pistolets belges et espagnols (cette dernière provenance doit vous être un indice de la qualité de certains trafiquants) ont d'abord inondé le territoire pour ensuite s'écouler rapidement hors frontière.

Sous le prétexte absurde d'avantager certaines bandes au détriment de certaines autres, M. Quesnel a fait la plus exécration politique qui puisse se concevoir et, à présent que par ses soins ces troupes des pillards sont supérieurement armées, elles sont un danger permanent pour notre sécurité. Poussé par sa folle marotte d'armer ceux qui se disaient ses amis, notre administrateur en chef en est arrivé à délivrer des armes ou à autoriser des fournitures d'armes aux premiers venus. Pour ce qui est des missionnaires, ce fut encore bien pis et je pourrais vous citer la mission catholique de Lueou Tchéou, dirigée par un certain Zimmermann, qui fut ainsi armée d'une centaine de fusils !

M. Quesnel possédait lui-même en propre un dépôt d'armes. Les adresses de caisses étaient indistinctement libellées au nom de l'homme privé comme à celui de l'homme officiel et les livraisons faites par ce dépôt ainsi que les laissez-passer qui les accompagnèrent sont l'écrasante condamnation de ce haut fonctionnaire.

Et à ce sujet, je vais vous narrer un vilénie qui eut pour théâtre, quinze jours après sa blessure, la chambre d'hôpital où était soigné le malheureux inspecteur Lagarde.

Donc ce jour-là, le blessé reçut la visite de M. Quesnel qui venait lui réclamer certains écrits qu'il jugeait compromettants pour lui au premier chef. Mais l'inspecteur, à qui sa terrible blessure n'avait pas ôté sa lucidité, avait prévu cette démarche et, dès le premier jour de son hospitalisation, il avait pris soin de confier au docteur les documents qu'il considérait comme sa sauvegarde personnelle. Il déclara donc à son chef ne plus avoir ces pièces et les avoir mises en sécurité. À force d'instances et de menaces, l'Administrateur arracha au pauvre malade excédé le nom du dépositaire qu'il alla aussitôt trouver dans son bureau et qu'il contraignit à ouvrir son coffre-fort où il se livra à une minutieuse perquisition. Mais les documents ne se trouvaient pas dans le meuble. M. Quesnel insista et mentit alors tant et si bien que le médecin se résigna à aller prendre chez lui et à apporter ce que, soi disant, Lagarde consentait à remettre à son chef.

Là, dans la chambre du malade, se déroula une scène atroce, ignoble, qui faillit emporter le moribond. Tout d'abord, l'Administrateur en chef s'humilia. Il supplia à genoux son subordonné d'autoriser le docteur à lui remettre la liasse accusatrice, puis, ses prières étant sans effet, il en arriva bien vite aux menaces et à la brutalité.

Fou de rage il se précipita sur le docteur, essayant rageusement d'arracher le dépôt que ce dernier tenait à la main.

Une lutte s'ensuivit devant le malade affolé au cours de laquelle l'enveloppe contenant les précieuses pièces fut déchirée. Mais le médecin eut le dessus ; quant au blessé, émotionné au plus haut point, il tomba en syncope (son état empira tellement à

la suite de cette vive commotion cérébrale qu'il donna par la suite les plus vives inquiétudes à son entourage. Indigné, le médecin intima alors l'ordre à M. Quesnel, dont la présence risquait de tuer son malade, d'avoir à sortir et, après avoir essuyé un refus formel, il dut avoir recours à la menace de la force armée pour l'y contraindre.

Voilà les faits les plus graves dont vous n'avez pas entretenu vos lecteurs. Il vous sera facile d'en avoir la confirmation auprès de M. Lagarde lui-même ... qui doit se faire hospitaliser à Haïphong ou à Quang-Yên afin de passer le conseil de santé.

Or je sais pertinemment que M. le secrétaire général Robin n'ignore rien de ce que je viens d'écrire et malgré cela, M. Quesnel est toujours tout puissant sur le théâtre de ses criminelles maladresses. Qu'attend donc le gouverneur général pour sévir ?

Est-ce que M. Monguillot aurait deux justices : une à l'égard des petits, des humbles, et l'autre à l'égard des hauts placés dans la hiérarchie administrative ?

Portez hardiment ces faits devant l'opinion publique et peut-être qu'en dévoilant le scandale, vous nous aiderez à nous libérer enfin du malfaisant potentat qui arrivera inmanquablement à nous faire tous massacrer si on n'y prend garde.

Ici finit la lettre de notre ami de laquelle nous retranchons les deux dernières phrases qui nous sont personnelles.

Et avec notre correspondant nous demanderons à M. Monguillot : « Qu'attendez-vous pour agir ? Le massacre de nos compatriotes résidant à Kouang-Tchéou-Wan ? En acceptant les lourds émoluments de sa charge, M. Quesnel a accepté du même coup la lourde responsabilité de cette charge. À ce titre, il doit rendre des comptes et vouloir couvrir ses fautes à tout prix serait pis que de la mauvaise camaraderie ; ce serait de la complicité.

A. C.

INDOCHINE

(*L'Écho annamite*, 30 novembre 1925)

Départ

Hanoï. — Le résident supérieur Blanchard de la Brosse, directeur de l'Instruction publique, par intérim, quittera Haïphong lundi par le vapeur *Songbo* pour rejoindre à Kouang-tchéou-wan, le poste administratif dont il est titulaire.

LÉGION D'HONNEUR

(*Le Journal officiel de la République française*, 22 août 1926)

Ministère des Colonies

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1926)

Promu officier

Blanchard de la Brosse, administrateur en chef de Kouang-Tchéou-Wan

AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre correctionnelle)
AUDIENCE DU MARDI 15 OCTOBRE 1926
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1926)

.....
Deux déserteurs de l'armée régulière chinoise, Lo-van-Tion et Vang-ga-Long, pris en flagrant délit de piraterie à Quang-Tchéou-Wan, et condamnés de ce fait comparaissaient devant la Cour en vertu du décret du 16 février 1921, sous l'accusation d'homicide sur la personne d'un gardien de prison et de tentative de meurtre sur un deuxième gardien.

Ils étaient internés au pénitencier de Quang-Tchéou-Wan.

Le gardien eut le crâne facturé et fut tué sur le coup ; son collègue, plus heureux, s'en tira avec des contusions et des blessures. M. le substitut général demande l'application de la peine de mort. La défense objecte que les accusés ne sont pas reconnus formellement par le seul témoin de la scène ; celui-ci ne peut, du reste, apporter de précisions attendu que, sous les coups, il a perdu connaissance. La Cour s'étant retirée pour délibérer rentre en séance et prononce la peine des travaux forcés à perpétuité.

Légion d'honneur
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1927)

— Nous apprenons avec grand plaisir que M. Colin Émile, le sympathique inspecteur de la Garde indigène commandant la brigade de Fort-Bayard, actuellement en congé de convalescence, vient d'être inscrit au tableau de concours de 1927, pour chevalier de la Légion d'honneur au titre des réserves.

M. Colin, rentré en congé de convalescence, est actuellement en traitement à Vichy. Nous sommes très heureux d'apprendre sa prochaine nomination tout en lui souhaitant son prompt rétablissement et son retour à la colonie.

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1928)

Travaux publics. — M. Dessange, ingénieur de 1^{re} classe, en service à la circonscription territoriale du Tonkin, est affecté au Territoire de Kouang-Tchéou-Wan en remplacement de M. Jau, ingénieur hors classe, en instance de départ en congé de convalescence.

Achille SILVESTRE,
administrateur (22 novembre 1929-mars 1932) ⁶

CE BON DOCTEUR WANG
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 octobre 1930)

Le docteur C.T. Wang annonce qu'il va réclamer à la France la rétrocession de Qang-tchéou-Wan.

(Les journaux)

⁶ Achille Silvestre (Rochefort-sur-Mer, 1^{er} janvier 1879-Rochefort-sur-Mer, 21 avril 1937) : fils de Jules Silvestre, célèbre annamitisant charentais. Résident supérieur au Cambodge (1932-1935), puis gouverneur général de l'Indochine p.i. (sept. 1936-jan. 1937). Officier de la Légion d'honneur.

À peine cette information fut-elle publiée, qu'il y eut des gens vivement inquiets. Tout ce qui gravite autour du Dr C. T. Wang a dû exulter. La rétrocession de Wei hui Wei crée un précédent qui permettra au gouvernement de Nankin de demander à la France d'abandonner Quang-tchéou-Wan d'abord, et ensuite aux autres nations de « vider » les concessions. Et fier jusqu'à la démence, le parti Kouo-min-tang pourra dire que seul, il a pu libérer la Chine de l'occupation étrangère, celle honte, cette injustice etc. etc.

Le gouvernement de Nankin ne rêve que d'y parvenir.

Pourtant, il y aurait d'autres choses plus pressées à faire avant de s'attaquer à l'exterritorialité. Il serait plus urgent, à notre humble avis, de régler la question du Nord et du Sud de façon ferme et définitive, de ramener dans le droit chemin les généraux dissidents, et, surtout, protéger et secourir les pauvres, victimes des brigands et des communistes, ce qui est pareil. Mais de cela on n'a cure ; il est préférable de crier haro ! sur les étrangers et les traités soi-disant inégaux. Cela fait plus d'effet et, surtout, cela détourne l'attention du public, qui sans cela, serait amené à s'occuper de choses un peu embarrassantes pour les gouvernants. C'est de bonne tactique chinoise ; on amuse la galerie pour gagner du temps, pour durer, afin de trouver enfin une combinaison pour se tirer d'un guêpier que l'on cherche à cacher. Il ne faut pas « perdre la face », quitte à bluffer sans cesse. Et qui sait de quoi demain sera fait ?

En ce qui concerne Quang-tchéou-Wan, le docteur C. T. Wang ferait bien mieux de « tâter le pouls », manière de parler s'entend, de la population de ce territoire avant de faire toute démarche. Il acquerrait de suite la conviction que le retour à la Chine serait pour les habitants le marasme, et la ruine complète.

Ce qui tente surtout les gouvernants chinois dans les questions de rétrocession, c'est la prospérité et l'aisance des territoires et des populations, uniquement dues au travail et à l'intelligence des citoyens des diverses nations, qui s'y sont installés. Et les Chinois ne voient pas les capitaux dépensés, les efforts faits, leur continuité, tout le courage qu'il a fallu pour transformer des lieux déserts où ne se voyait qu'une misère sordide, en villes populeuses, saines, pleines d'activité. L'envie seule les mène, le désir de s'adjuger les biens, les bâtiments, les pousse. Si, par malheur, satisfaction leur est donnée, c'est la ruine, le néant, dès qu'ils entrent en possession. Il n'y a qu'à comparer ce qu'était Tsing-Tao au temps des Allemands et ce qu'il est devenu maintenant entre les mains chinoises.

Notre occupation de Quang-tchéou-Wan date de 1899. Ce territoire était alors composé de quelques localités pauvres, refuges de pirates et de bandits. La population était plongée dans une misère atroce. Les récoltes étaient peu abondantes, le terrain sablonneux ne retenait pas l'eau des rizières et le pays, entièrement déboisé comme partout en Chine, donnait une impression de misère navrante. Les seuls arbres qui existassent alors étaient ceux que les villageois plantaient autour de leurs cases, et surveillaient jalousement, car les feuilles servaient de combustible. Peu d'animaux, faute d'herbages suffisants. Seuls les hommes assuraient les travaux des champs, allaient au marché, portaient l'eau, etc., les femmes ne pouvant les aider, car toutes avaient les pieds mutilés, restaient à la maison, occupées à faire des cordages, des filets, ou de grossières coutures.

C'était le temps des pirates de Hai-Nam dont la réputation de férocité était connue sur toute la mer de Chine et à des centaines de lieues à la ronde. Marins habiles, ils exécutaient des « raids » à d'énormes distances de leurs bases, ravageaient les côtes du Tonkin et de l'Annam, tuant impitoyablement les pauvres diables de pêcheurs rencontrés, et s'attaquant aux jonques les mieux armées.

La presque île de Lei-tchéou et le territoire de Quang-tchéou étaient leurs lieux de relâche entre deux expéditions, et où ils écoulaient le produit de leurs razzias, chez leurs recéleurs et associés.

La venue des Français leur porte un coup funeste.

Nos marins firent quelques tournées et reconnaissances dans les criques, visitèrent minutieusement les rochers, les moindres anfractuosités et délogèrent les bandits, qui après quelques rencontres, constatèrent qu'il y avait quelque chose de changé, et que les gars au col bleu étaient autrement redoutables que les inoffensifs jonquiers ou pêcheurs, si faciles à vaincre.

Après quelques sévères corrections appuyées d'une chasse vigoureuse en pleine mer, les pirates déguerpirent vers l'île de Hai-nam où ils se tinrent cois, la justesse du tir des canons-revolvers les ayant ramenés à une sage prudence.

À terre, c'était une lutte continuelle entre les villages qui étaient tous armés et se livraient de terribles batailles. Pour ramener le calme, il fallut livrer de sanglants combats de chasse [à] la racaille de bandits peuplant la région.

Aucune autorité n'existait, c'était l'anarchie la plus complète. Pour pouvoir obliger les gens à l'obéissance il fallait user de moyens radicaux, bien que réguliers. Les quelques individus qui étaient censés représenter l'autorité indigène étaient d'une insolence inouïe, tel ce bachelier militaire galeux et loqueteux qui répondait à un garde principal qui lui donnait connaissance d'un ordre de l'autorité : « Je suis bachelier du grand empire et n'ai pas à obéir au petit chef français ». Ce qui lui valut la réponse qu'il fallait, le garde principal ayant le caractère vif et la main leste, et le bachelier pouilleux dut faire les grands lais, le ko-tow, par la suite.

Tout était à créer, on se mit au travail, des bâtiments furent construits, des routes tracées, la sécurité fut assurée sur terre et sur mer, et, naturellement, les commerçants chinois de Haïphong et de Hong-Kong s'intéressèrent au nouveau territoire, fondèrent des agences, ou créèrent des firmes, si bien que des villes comme Tché-Kam, pour ne citer qu'elle, devinrent importantes, leur population s'accrut notablement et le chiffre des affaires augmenta chaque année.

Là où, autrefois, le palanquin était le seul moyen de transport, l'automobile a maintenant conquis la route et amené avec elle l'accroissement des affaires et une circulation plus intense.

L'administration française a embelli, assaini le pays, créé des formations sanitaires, et de ce vilain nid de pirates à fait un pays prospère. Et la population chinoise y vit en paix et se trouve heureuse de la tutelle française.

Lorsque se tint la conférence de Washington, il y a neuf ans, la question de la rétrocession de Quang-tchéou fut agitée et provoqua une vive émotion. Le commerce protesta, les représentants des « guildes » vinrent trouver le chef du territoire, M. Blanchard de la Brosse, demandant instamment que cette question ne fût pas discutée, tous craignant la ruine de leurs maisons et décidés, si le pays était rétrocédé, à le quitter en hâte et avant l'arrivée des autorités chinoises, qui ont une façon spéciale d'administrer, peu goûtée de ceux qui tombent sous leur coupe.

Il y eut mieux que cela. Un jour, une députation d'habitants de la presqu'île de Lei-tcheou, en territoire chinois, vint supplier le chef de la colonie d'occuper leur pays sans délai, seule façon, disaient ils, de sauver l'existence des malheureux habitants survivants. Des bandes très nombreuses de brigands faisaient de continuelles incursions, razziant femmes et enfants, massacrant les habitants au milieu de tortures d'une atrocité inouïe, et ne laissant que le vide derrière eux.

Toutes les suppliques adressées à Canton restaient sans réponse. Pas un soldat ne vint, Sun-yat-Sen, qui était le maître alors, laissa massacrer les pauvres gens.

Et les malheureux vinrent trouver l'administrateur-chef, ils lui dirent combien ils enviaient le sort de ses administrés vivant libres de jouir du produit de leur travail, protégés efficacement par une troupe honnête et vaillante, tandis qu'eux, traqués, errants, sans ressources ni abris, ne savaient que devenir.

Malheureusement, la France est une nation qui a des scrupules et respecte les traités. On renvoya les habitants de Lei-tchéou avec des paroles d'espoir, et lorsque Canton intervint par a suite, ce fut pour faire payer très cher aux pauvres diables leur tentative

de se soustraire à l'autorité chinoise. Ceux qui le purent, s'enfuirent sans ressources, abandonnant le peu qu'ils possédaient et vinrent essayer de vivre sous l'abri du pavillon français.

Le territoire de Quang-tchéou-Wan est actuellement calme, grâce à la vigilance des autorités, tandis qu'il n'en est pas de même en terre chinoise où des troubles sont toujours à craindre.

Pour arriver à pacifier Quang-tchéou-Wan, il fallut toute l'énergie française. Nous nous souvenons personnellement de la menace qui planait sans cesse sur chaque ville, de subir une attaque de brigands.

Des environs, chaque soir, des gens affolés, venaient coucher en terre française, pour échapper aux terribles « xac-lâu ». La population était effrayée par les racontars. Il fallait tout le calme et l'énergie des militaires où des gardes principaux pour rassurer les gens.

Les voleurs étaient nombreux. Ils étaient vêtus d'effets très collants à leur corps, lequel était par surcroît huilé, aux bras, au cou, au visage et aux mains, pour glisser hors de l'étreinte d'un adversaire quelconque, les cheveux nattés et enroulés autour du crâne et emprisonnés dans un bonnet serré, duquel sortaient piquées dans la chevelure, de longues aiguilles finement barbelées qui empêchaient de saisir le voleur par la tête. Tous ceux qui furent abattus au cours d'expéditions nocturnes étaient ainsi accoutrés, et ils opéraient en nombre. Tous avaient des poignards et des armes à feu. Il fallut lutter pendant des années pour amener la fin de ces bandes.

L'œuvre accomplie en trente ans est énorme et toute à l'honneur de notre patrie, Tout disparaîtrait le jour où nous quitterions le pays, n'en déplaise à l'orgueil chinois. Ce serait la ruine du commerce, la fin de toute sécurité, l'émigration de tous les commerçants et la rentrée en scène du brigandage.

Aussi la nouvelle propagée au sujet de la demande par le Dr C.T. Wang de la rétrocession de Quang-tchéou est-elle loin d'être bien accueillie par les intéressés, pour qui elle serait un malheur irréparable.

Maintenant, il est toujours possible à ce docteur de réclamer, de crier par tout l'univers, cela ne prouve pas que l'affaire pourra s'arranger facilement. De même qu'une seule hirondelle ne signifie pas le printemps, il y a d'autres personnes que ce bon Docketor qui devront être consultées sur la question. Mais il est tellement pressé de faire croire qu'il est toute la Chine, qu'il vend un peu la peau de l'ours avant de l'avoir abattu.

Qu'il commence donc par guérir son pays, cela lui revient de droit puisqu'il est docteur.

SUPPLÉMENT DE L'« AVENIR DU TONKIN » DU LUNDI 25 JANVIER 1932
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, M. P. PASQUIER, À KOUANG-TCHÉOU-WAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1932)

Le Territoire de Kouang-tchéou-Wan est assez méconnu des métropolitains, et nombreux sont les Indochinois qui ignorent encore ce petit coin de terre chinoise, cédé à bail à la France, depuis plus de trente ans et placé depuis trois ans, sous la haute direction de M. le résident supérieur Silvestre. L'œuvre accomplie sur ce territoire, qui n'était jadis qu'un repaire de pirates, est magnifique.

L'annonce de la visite du chef de la Colonie avait réjoui toute la population tant française que chinoise. Tous ont voulu contribuer à le recevoir dignement. Dans les villes de Fort-Bayard et de Tché-Kam, sur toutes les routes que devaient emprunter le cortège officiel, des arc-de-triomphe avaient été dressés, afin de recevoir avec dignité le représentant de la France et pour sceller la grande amitié franco-chinoise.

Le 18 janvier tout était prêt. À son débarquement le 19 au matin, M. le gouverneur général Pasquier a été reçu par M. le résident supérieur Silvestre qu'accompagnait son chef de cabinet, M. l'administrateur Pénavaire. Les troupes de la garnison rendaient les honneurs, toutes les notabilités indigènes étaient présentes. M. le gouverneur général, qu'avait amené l'avis « L'Inconstant », passa alertement la revue des troupes. .

À l'hôtel de la résidence supérieure eut lieu vers les 9 heures, la présentation officielle des fonctionnaires, officiers et commerçants ; M. le résident supérieur Silvestre, en une allocution remarquable, souhaita la bienvenue au chef de la Colonie :

Monsieur le gouverneur général,

Avant de vous présenter le personnel français et annamite ainsi que les autorités et notabilités chinoises accourues de tous les districts du Territoire pour saluer votre arrivée, mes premiers mots seront pour vous prier d'agréez nos souhaits respectueux de bienvenue en même temps que l'expression de notre vive gratitude pour le grand honneur que nous vaut la visite du chef respecté de la grande et belle colonie d'Indochine à laquelle le Gouvernement de la République a décidé, depuis 1900, de rattacher administrativement la concession française de Kouang-Tchéou-Wan.

Cet honneur nous est d'autant plus sensible et nous vous en sommes d'autant plus profondément reconnaissants que ce territoire, situé un peu en dehors de votre zone journalière d'action, n'a pas été fréquemment favorisé par des visites comme celle que vous daignez nous faire aujourd'hui.

Depuis que le pavillon français a été planté sur ce rivage lointain de la mer de Chine par nos vaillants marins et soldats au prix d'un sang précieux, qui doit nous le rendre cher et sacré, depuis plus de trente ans, trois gouverneurs généraux vous ont précédé ici apportant, comme vous le faites en ce jour, le témoignage de leur bienveillante sollicitude et de la protection tutélaire de la France.

Grande et large baie orientée vers une mer inhospitalière, terre désolée, sol ingrat, repaire de pillards qui trouvaient des refuges dans des îlots désertiques et parmi des canaux tortueux, tel était ce pays le jour où la France, consciente de la haute mission dont elle poursuit l'accomplissement dans le monde entier, a sollicité et obtenu la tâche ardue d'y faire désormais régner l'ordre et la tranquillité. Tâche, en effet, ardue entre toutes, car il fallait compter avec l'éloignement de nos bases et, surtout, avec l'hostilité tantôt sourde, tantôt agissante, des gouvernants chinois qui espéraient s'opposer à l'exercice du mandat qui nous avait été librement confié.

Le génie organisateur de M. le gouverneur général Paul Doumer, à qui la nation a rendu un éclatant hommage en l'élevant à la première magistrature de l'État lui avait inspiré une perception claire de tous les espoirs qui devaient résulter de notre établissement à Kouang-Tchéou-Wan. Son premier soin a été d'accourir, dès 1900, sur le territoire, encore profondément troublé, non seulement pour y chercher sur place la confirmation des possibilités ouvertes à la réalisation de ses projets, mais également pour apporter à la population, encore hésitante, parfois même hostile, l'affirmation qu'ici comme partout, la France ne faillirait pas à la noble mission de protection, de justice et de progrès qu'elle s'est donnée. Son passage a laissé des souvenirs impérissables dont j'ai personnellement retrouvé les traces profondes en maintes occasions.

Des circonstances imprévisibles à l'époque, des influences étrangères et aussi l'évolution déconcertante par sa rapidité des peuples de l'Extrême-Orient ont fait obstacle par la suite au plein épanouissement du programme de M. le gouverneur général Doumer, mais il n'en restait pas moins une œuvre féconde et moralisatrice à accomplir. Les hommes d'action, qui ont été mis successivement à la tête du territoire, n'y ont point failli.

Lorsqu'en 1911, M. le gouverneur général Klobukowski a visité Kouang-Tchéou, il a pu mesurer le chemin parcouru. La piraterie avait entièrement cessé sur mer ; une paix féconde régnait déjà dans l'ensemble du pays. Nous avons gagné la confiance de la population sédentaire, autrefois si craintive.

Assurée du lendemain, certaine d'être désormais en sécurité à l'ombre de notre drapeau et de pouvoir profiter, sans crainte d'être dépouillée, du produit de son travail et de son négoce, séduite enfin par le bien-être moral et matériel que nous lui apportions, la partie saine et laborieuse de la population était venue à nous sans arrière-pensée et s'était accrue de nouveaux éléments, qui apportaient un important contingent de force et de vitalité. Un réseau routier était ébauché, la baie, d'un difficile accès, était balisée et les œuvres d'intérêt social, qui venaient d'être organisées, faisaient déjà sentir leur efficacité.

À partir de cette date, les progrès, aidés par un trafic commercial chaque année plus intense, ont cru suivant un rythme accéléré au point que M. le gouverneur général par intérim Baudoin, lors de sa visite, en a pu voir, comme vous pourrez le constater vous-même dans un instant, à la place des misérables huttes de pêcheurs qui se pressaient autour d'un fortin délabré, dont M. le général Billotte, commandant supérieur, conserve le souvenir, nous disait-il encore ces jours-ci, une cité, modeste sans doute, mais coquette, bien tracée et saine où vous rencontrerez une population aux visages bien ouverts, qui ne ménagera pas au plus haut représentant de la France en Extrême-Orient les manifestations de sincère gratitude.

La même impression, vous la recueillerez cet après-midi, sans doute plus intense encore, quand vous visiterez Tchékam, vieille bourgade chinoise, qui s'est peu à peu accrue sous notre action bienfaisante jusqu'à devenir une véritable ville, centre de l'activité commerciale du territoire, en relations constantes et faciles avec le Kouang-Toung méridional et le Kouang-Si.

Ces résultats bienfaisants, que vous constaterez aussi bien à Fort-Bayard qu'à Tchékam et dans la partie du territoire que vous traverserez ont été obtenus grâce à la patiente énergie, au labeur soutenu, aux initiatives intelligentes de mes prédécesseurs et de leurs collaborateurs, qui, malgré des ressources bien modestes, n'ont jamais perdu foi dans la noblesse de la tâche qui leur était confiée. Je m'en voudrais de manquer l'occasion de rendre devant vous le juste hommage que mérite l'action bienfaisante des Dufrenil, des Caillard, des Garnier, des Krautheimer et des Blanchard de la Brosse, dont les noms sont plus souvent évoqués par la reconnaissance publique.

Chacun, avec son tempérament particulier, mais tous poursuivant le même idéal, exerçant son activité dans des domaines différents, a apporté, sans autres témoins que sa conscience, sa contribution à l'œuvre accomplie au nom de la France, modelant l'ouvrage, le rectifiant au besoin et le complétant au fur et à mesure qu'il percevait des besoins nouveaux à satisfaire.

Votre visite, Monsieur le gouverneur général, que vous m'aviez laissé espérer et que nous attendions avec impatience, va marquer, comme celles de vos prédécesseurs, le point de départ d'une nouvelle étape dans la vie administrative et sociale de la concession de Kouang-tchéou-Wan.

« Au risque d'abuser de votre bienveillante attention, je vous demande la permission de rappeler, par quelques chiffres particulièrement marquants, le tableau des résultats sociaux et économiques obtenus à ce jour.

Vous savez déjà que la population du territoire dépasse aujourd'hui 200.000 habitants. Les écoles, tant publiques que privées, dispensent leur enseignement à près de 10.000 enfants. Les deux formations sanitaires de Fort-Bayard et de Tchékam ont donné en 1931 plus de 45.500 consultations gratuites. Le médecin mobile a, l'an dernier, parcouru la presque totalité des villages du Territoire et a vacciné plus de 41.000 personnes. Nous n'avons constaté aucune épidémie.

Au point de vue du trafic commercial, les statistiques sont édifiantes : alors que les échanges étaient pour ainsi dire nuls en 1900, ils atteignaient 12 millions de piastres en 1925 pour passer à 19 millions en 1931.

À l'heure actuelle, le réseau routier atteint 120 kilomètres, dont la moitié est empierrée et dotée d'ouvrage d'art définitifs. Ce chiffre vous semblera bien modeste au regard de ceux que mes collègues peuvent évoquer devant vous, mais pour en estimer l'importance réelle, vous tiendrez compte que le territoire n'a qu'une superficie de 850 kilomètres carrés.

Je ne parle pas des réformes administratives et judiciaires, qui échappent aux données rigoureuses de la statistique, mais dont les effets assurent à nos administrés une sécurité, qui est l'assise principale de toute organisation sociale.

Le stade auquel est parvenu le développement de la concession, pour si satisfaisant qu'il puisse paraître, n'est certes point un aboutissement. Une longue carrière reste à parcourir. Je sais qu'il n'est pas nécessaire, pour un esprit aussi averti que le vôtre des besoins sans cesse nouveaux de colonisation moderne, de mesurer devant vous l'étape qui reste à parcourir. Des désirs vous seront manifestés au cours de la journée que vous voulez bien nous consacrer. Ils ont presque exclusivement pour objet le développement de l'outillage économique. Vous aurez l'occasion de vous rendre compte de tout l'intérêt que méritent ces suggestions, dont la réalisation doit malheureusement être ajournée à un lointain avenir, puisque les seules ressources que nous pouvions y consacrer se sont évanouies devant des nécessités plus impérieuses.

Pour l'instant, je me borne à vous demander, Monsieur le gouverneur général, de continuer à prêter à ce modeste territoire, non seulement votre bienveillant appui, qui, je le sais, lui est acquis d'avance, mais également le secours matériel dont il aura besoin encore et qui, s'il venait à lui manquer définitivement, amènerait la ruine des résultats acquis. Ceux encore nombreux, qui, de loin et sans examiner tous les aspects de la question, affirment que le Territoire ne présente aucun intérêt présent ou futur pour notre colonie d'Indochine et qu'il est même pour elle une trop lourde charge, prononcent, je vous l'affirme, un jugement téméraire. J'espère pouvoir, au cours de cette journée, vous en convaincre.

Je m'excuse, Monsieur le gouverneur général, de m'être laissé entraîner et d'avoir, en abusant de votre attention, retardé la présentation de mes collaborateurs français et indigènes. Tous me secondent ici avec un zèle et un dévouement dont je tiens à les remercier en votre présence.

Il m'est cependant impossible de terminer sans vous exprimer à nouveau la respectueuse gratitude de la colonie française et de la population indigène pour l'insigne honneur que vous lui faites aujourd'hui.

Permettez-moi de vous assurer de l'entier dévouement de tous à la cause coloniale de la France et de vous exprimer leur sincère admiration pour l'énergique maîtrise, tempérée d'une grande bonté, avec laquelle vous poursuivez la haute et délicate mission que le gouvernement vous a confiée en Extrême-Orient.

S'il m'est enfin permis d'exprimer un dernier vœu, je souhaite très sincèrement qu'à la suite de votre visite, vous ne restiez pas pour Quang-Tchéou-Wan seulement le chef, mais qu'également vous deveniez l'ami qui restera séduit par le charme du pays et par l'accueil cordial, qui vous est réservé durant votre court séjour.

Monsieur le gouverneur général, avant ses visites, eut la délicate attention de se rendre au monument aux morts, afin d'y déposer une gerbe de fleurs, et en une minute de silence, le chef de la colonie, s'inclina respectueusement devant ce monument érigé pour commémorer le souvenir des enfants de Fort-Bayard morts pour la France.

Après avoir visité successivement la Garde indigène, le collège Albert-Sarraut, la prison, l'hôpital, la caserne des tirailleurs tonkinois, M. le gouverneur général a été reçu par la chambre de commerce chinoise et par le cercle annamite.

L'après-midi, M. le gouverneur général a parcouru le territoire en visitant successivement : Potsi, Sintchi, Tchimoun et Tché Kam où une réception grandiose lui était réservée au milieu d'une foule qui peut être évaluée à environ 2.000 personnes.

De retour à Fort-Bayard, vers 18 heures, M. le gouverneur général a été reçu par le Cercle mixte où un apéritif dansant avait été organisé.

Les réjouissances se sont terminées par la retraite aux flambeaux et l'illumination fort bien réussie des quais et des principaux monuments de la ville. À 21 heures, M. le gouverneur général s'est embarqué sur l'avis « L'Inconstant » qui a levé l'ancre sitôt pour Hong-Kong.

Au court de son court séjour parmi nous, le chef de la Colonie, a pu se rendre compte du travail accompli. Fort-Bayard, qui était en 1900, un petit port de pêcheurs et qui est devenu aujourd'hui une ville importante, propre, bien tracée, dotée de grands boulevards, largement éclairés par la Société indochinoise d'électricité ; Tché-Kam, qui n'était autrefois qu'une bourgade chinoise, est devenue un grand centre commercial, seul débouché du Kouang-Si et de Quan-Tong.

Le lac de la Surprise émerveilla également M. le gouverneur général. À propos de cette coquette station balnéaire, qui est l'œuvre personnelle de M. le résident supérieur Silvestre, nous extrayons l'entrefilet suivant du article de René Vanlande, paru dans « L'Écho de Paris » :

« Sur les bords du lac de la Surprise, dans les parages duquel, autrefois, nous avons chasse la panthère et les pirates, une station balnéaire se mirait aux eaux bleues, et les dames de la Colonie y arboraient les plus décoratifs pyjamas ».

Pour terminer, nous dirons que le territoire de Quang-Tchéou-Wan mérite d'être connu. Les Indochinois peuvent, sans crainte des pirates, envisager ce petit voyage. Le bureau du Tourisme pourrait peut-être y songer ? Un peu de propagande serait une juste récompense pour ceux qui ont contribué à faire du territoire ce qu'il est aujourd'hui.

Profitant du récent retour parmi nous de M. le résident supérieur Silvestre, nous ne pourrons, dans un cadre aussi restreint, dire toute la part qu'il a prise dans le développement économique du territoire, mais nous pouvons affirmer que tous, Français et Chinois, ont pleinement confiance en leur chef et qu'il a la sympathie de tous ; sans oublier madame Silvestre, qui a su, une fois encore recevoir avec sa coutumière amabilité toute la colonie française de Kouang-Tchéou-Wan.

LA FRANCE A KOUANG-TCHÉOU-WAN (*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1932)

Très peu de Français de la métropole, très peu également de ceux d'Indochine savent au juste ce que c'est que Kouang-tchéou-Wan. Je conseille donc vivement aux lecteurs de *L'Avenir du Tonkin* d'ouvrir une petite brochure, très bien faite, due au capitaine Alfred Bonhingue, de l'infanterie coloniale, parue chez Berger-Levrault en 1931, et préfacée par M. le résident supérieur Silvestre, qui a, pendant plusieurs années, administré le territoire. Qu'il me soit permis de donner un aperçu de ce petit ouvrage.

À 80 milles environ, au sortir du détroit d'Hainan, voici le territoire de Kouang-tchéou-Wan, accroché au flanc du Kouang-Toung méridional, à la jonction de la presqu'île de Lei-Tchéou avec le continent chinois. Ce territoire a une superficie de 2.925 li carrés, soit 85.000 hectares environ. Sa population est de 207.000 habitants dont 100 Français et 600 Annamites.

La population chinoise présente deux types très différents : les autochtones et les Cantonnais. Les premiers se rattachent à la race lai, et parlent un dialecte dérivé de la langue dite de Hainan.

Kouang-tchéou-Wan nous a été donné à bail, pour 99 ans par la Chine, en 1899. Après la victoire nippone de 1894, et pour prix de leur neutralité dans le conflit sino-japonais, trois grandes puissances s'installèrent en Chine : la Russie occupa Dainy et Port-Arthur. L'Allemagne s'empara de Kiao-Tchéou. L'Angleterre s'établit à Kow-Loon, en face de Hongkong. La France, de son côté, demanda une compensation, afin, surtout, d'échapper à une sorte d'encerclement par l'Angleterre, de la Birmanie au Kouang-Toung. C'est grâce au très regretté Paul Doumer qu'une offensive diplomatique réussit à mettre en échec les précédentes positions de l'Angleterre autour de l'Indochine. L'Angleterre ne voulut pas que nous fût cédée l'île d'Hainan, qui eût été un Ceylan français, à 24 heures de Hongkong. À défaut de ce gros morceau, le Gouvernement de la République choisit la baie de Kouang-tchéou-Wan : grâce à cette heureuse position, nous tenions, suivant l'expression de M. Silvestre, « la clef de la porte nord des mers indochinoises. »

Le 22 avril 1898, le contre-amiral Gigault de la Bédollière, à bord du *Jean-Bart*, pénétra dans la baie et fit hisser le pavillon français sur un fortin chinois ruiné appelé plus tard Fort-Bayard. Un capitaine de vaisseau est nommé commandant supérieur du territoire. L'occupation est assurée par quelques bâtiments de l'escadre. Un détachement de 50 linh-co chinois, venus du Tonkin, est réparti entre le fortin et l'île de Nao-Chao.

Au début, il faut constater une sourde opposition de la part de la population travaillée par les mandarins et par le préfet de Lei-Tchéou : nous sommes obligés de prendre des mesures de répression.

Le 12 juillet 1898, le fortin chinois est attaqué, par surprise, par 900 Chinois camouflés derrière des haies de bambous et appuyés par une pièce d'artillerie. Mais la petite garnison du fort cloue sur place les assaillants sous un feu nourri de mousqueterie. Les Chinois essuient de terribles pertes et doivent se disperser : en représailles, tous les villages dissidents sont aussitôt brûlés. C'est à la suite de la glorieuse défense d'une garnison vingt fois inférieure en nombre aux assaillants que le fortin reçoit officiellement le nom de Fort-Bayard. Le 22 juillet la plupart des chefs de villages viennent faire leur soumission. Les négociations avec les autorités chinoises traînent en longueur depuis la convention préliminaire du 11 avril 1898. Il y a encore beaucoup de villages insoumis, et notre situation demeure imprécise. Nos troupes voient leurs effectifs augmentés (1 bataillon à 4 compagnies d'infanterie de marine, une section d'artillerie de montagne) ; le lieutenant-colonel Marot débarque à Fort-Bayard le 12 novembre 1899 avec un second bataillon et une section d'artillerie. La lutte ne tarde pas à s'engager avec acharnement à Vong-Lock qui est enlevé par nos troupes et incendié. Le soir même de cette bataille, le maréchal Sou signait enfin en plein accord avec le contre-amiral Courejolles la convention relative à la concession du territoire de Kouang-tchéou-Wan à la France.

L'effectif total des troupes à terre atteint à ce moment 3 bataillons d'infanterie de marine et une batterie d'artillerie.

Le 3 février 1900, le gouverneur général de l'Indochine, Paul Doumer, vient visiter le Territoire. Par arrêté, en date du 27 février, M. Alby est nommé administrateur en chef.

*
* *
*

La France a apporté à Kouang-tchéou-Wan la prospérité dans la paix.

En matière judiciaire, de profondes réformes furent apportées, proscrivant les châtiments corporels. Un régime d'impôts dont la perception est très surveillée ne laisse

plus place à l'arbitraire du mandarin : le contribuable chinois ne participe en aucune façon aux dépenses de souveraineté ni aux frais généraux d'administration : les piastres versées par les indigènes sont exclusivement affectées aux dépenses d'intérêt économique et social dont ils sont les uniques bénéficiaires.

Le territoire a été divisé, par arrêté du 27 janvier 1900, en trois circonscriptions administratives. 1° continent de la rive droite (de la rivière Ma-Tché) ; 2° continent de la rive gauche ; 3° île de Tan Hui et de Nao-Chao.

Seule, la première circonscription (chef-lieu Tché-Kam) et le centre urbain de Fort-Bayard sont administrés par un fonctionnaire européen. Les deux autres fonctionnent comme délégations, sous l'autorité des chefs de poste de la Garde indigène.

L'administration chinoise a été maintenue à peu près intacte. Chaque village continue à être administré par un conseil de notables dont le président et les membres sont désignés par l'administrateur en chef sur la proposition du chef de circonscription. La réunion d'un certain nombre de villages forme un district placé sous l'autorité d'un kong-koc nommé par l'administrateur en chef. Le kong-koc, officier de police judiciaire, est chargé du maintien de l'ordre public, de la répartition de l'impôt entre les villages et du versement au Trésor des sommes perçues.

En 1922 a été constitué un conseil consultatif de 10 membres élus par un collège électoral composé des kong-koc et des conseils de notables : le rôle de cet organe consiste à donner son avis sur l'assiette de l'impôt, sur les dépenses de travaux publics, d'enseignement, d'assistance médicale, etc., à présenter à l'administration française les desiderata de la population.

Au point de vue judiciaire, l'organisation du territoire comporte : une commission de conciliation, un tribunal du premier degré, un tribunal mixte (composé d'un fonctionnaire français et d'assesseurs tirés au sort sur une liste de 12 notables), une commission de révision, cour d'appel présidée par l'administrateur en chef. Tous les tribunaux appliquent les codes chinois promulgués par le gouvernement nationaliste de Nankin.

Un très gros effort a été accompli sur le territoire de Kouang-tchéou-Wan, en ce qui concerne les *travaux publics*. Un ingénieur européen dirige seul le service, composé de cadres et de main-d'œuvre indigène. En 1930, les crédits ont atteint 80.000 piastres indochinoises. 153 kilomètres de routes sillonnent le Territoire. Sur l'initiative de M. Silvestre, un important projet d'organisation du port de Fort-Bayard a été mis à l'étude,

Aucun effort n'a été négligé non plus pour l'amélioration de l'*hygiène publique*. Le territoire, jadis malsain, où régnaient le paludisme, la peste bubonique, la variole et le choléra est devenu infiniment plus sain qu'autrefois, notre action s'étend jusqu'aux frontières le long desquelles notre personnel médical place des cordons sanitaires. La population indigène, d'abord réfractaire, a fini par comprendre l'intérêt des mesures prophylactiques et sait maintenant se défendre contre les épidémies.

Le service de l'assistance médicale de la concession est dirigé par un médecin commandant des troupes coloniales hors cadres, qui dispose d'un médecin français, de deux médecins chinois diplômés de l'École de médecine de Hanoï et de deux sages-femmes chinoises diplômées. — Il y a une ambulance européenne et un hôpital indigène à Fort-Bayard, et un hôpital indigène à Tche-Kam.

Au point de vue de l'instruction publique, nous avons créé 7 écoles dispensant gratuitement un enseignement mixte. Les villages alimentent les écoles privées. À Fort-Bayard se trouve le collège Albert-Sarraut où, sous la direction d'un professeur français et avec le concours d'une institutrice et de maîtres annamites et chinois sont dispensés un enseignement chinois et un enseignement franco-chinois. Au reste, une mission envoyée récemment à Fort-Bayard, par le directeur général de l'Instruction publique et composée de M. le commandant Robert, directeur du Lycée franco-chinois de Choquan, et de M. Cazes, inspecteur en chef de l'Instruction publique, a étudié sur

place, de concert avec M. Jabouille, administrateur en chef du territoire, une refonte de l'Enseignement, dans le sens d'une diffusion plus efficace de l'enseignement du français, destinée à donner plus d'ampleur à l'influence française dans cette région de la Chine. Il faut noter, outre les deux enseignements mentionnés ci-dessus, un enseignement français, ne comportant, vu le très petit nombre d'élèves, qu'une seule classe et un enseignement élémentaire franco-annamite à 3 degrés, sanctionné par le certificat d'études élémentaires.

Au point de vue des *communications postales*, le territoire, à l'intérieur, dispose de 80 kilomètres de lignes téléphoniques reliant le centre administratif de Fort-Bayard à Tchékam, Potsi, Taiping, etc. À l'extérieur, les communications postales sont assurées très régulièrement entre Fort-Bayard et la métropole via Hong-kong. Avec le Tonkin, les communications ont lieu tous les quatorze jours par le seul vapeur desservant régulièrement Haïphong et Fort-Bayard (actuellement le vapeur *Tonkin*, de la Compagnie indochinoise de navigation, commandant Bonnamour). Il y a, à Fort Bayard, une station radiotélégraphique. Enfin, la sécurité côtière est assurée par des phares et balises lumineuses.

*
* * *

Avant l'arrivée des Français, le territoire de Kouang-Tchéou-Wan constituait un véritable repaire de pirates et de contrebandiers. Actuellement il y règne l'ordre et la paix : 5.000 hectares de terrains sont ensemencés. Il se fait un grand commerce de transit.

Le *riz* est cultivé par priorité. Les récoltes dépassent en général la consommation locale. Puis vient la *patate*, dont une grande partie est transformée en fécule et exportée à Hongkong, Canton et Macao. L'*arachide* est plus en plus cultivée, ainsi que la *canne à sucre*. Puis viennent des cultures secondaires, telles que sésame, millet, maïs, indigo, chanvre. Beaucoup de *joncs* et d'*aulx*, destinés à passer bientôt au rang de cultures principales.

Peu d'*industrie* : les salines sont assez prospères. L'industrie la plus florissante est celle des pétards . en 1929-1930, la valeur des exportations de pétards sur Hongkong et Canton a dépassé 70.000 piastres.

Le commerce de l'opium a été réglementé de nouveau en 1929 par le gouvernement général de l'Indochine : la fabrication locale n'est plus libre, les prix de vente ont été très notablement relevés et la contrebande sévèrement réprimée.

Kouang-Tchéou-Wan est, au point de vue commercial, le débouché maritime naturel de la riche province du Kouang-Si et du Kouang-Toung méridional limitrophe. Les relations commerciales avec le Tonkin sont peu importantes : toute l'exportation des régions méridionales des deux Kouang est uniquement dirigée sur Hong-Kong. Les importations s'effectuent de préférence avec les comptoirs du Nord, Hong-kong, Canton, Macao. Kouang-Tchéou-Wan est devenu un véritable satellite de Hong-kong.

Le chiffre du trafic commercial du territoire a décuplé depuis trente ans, et atteint aujourd'hui 162 millions de francs, ce qui est trois fois supérieur à celui de La Rochelle, correspondant à 1/7^e d'Haïphong, 1/6^e de Calais, 1/3 de Saint Nazaire.

*
* * *

Les territoires à bail furent, en 1922, à Washington, l'objet d'importants débats. À cette époque, MM. Briand, Viviani et Sarraut soutinrent l'initiative de déterminer au profit de la Chine une décision unanime des versements bénéficiaires de territoires à bail dans le sens d'une rétrocession générale. Mais ni le Japon (Port-Arthur) ni

l'Angleterre (News Territories de Kowloon) n'abondèrent dans ce sens : aussi la délégation française fut-elle fondée à réserver désormais l'entière liberté de son gouvernement. Nos droits particuliers sur le territoire de Kouang-Tchéou-Wan ne doivent donc régulièrement s'éteindre que le 16 novembre 1998, soit dans 67 ans.

Au reste, la France peut être fière de l'œuvre qu'elle a accomplie en ce territoire chinois, car elle y a poursuivi son action hautement civilisatrice : le bien être et la sécurité de Kouang-Tchéou-Wan tranchent d'une façon saisissante avec la désolation et l'anarchie qui règnent alentour. Nous avons supprimé là bas la piraterie, la famine et les épidémies et rien n'a été négligé pour faire bénéficier les indigènes d'une organisation coloniale rationnelle et *humainement désintéressée*.

Notre situation, à Kouang-Tchéou-Wan, est une garantie de sécurité pour la Chine méridionale. Notre pavillon y flotte, non loin de ceux de l'Amérique et du Japon. Sentinelle avancée de l'Indochine, son occupation permet toutes observations sur terre et sur mer, de Canton à la frontière tonkinoise.

Il importe donc, à tous égards, que nous nous opposions à une rétrocession trop anticipée du territoire si bien mis par nous en pleine valeur. N'oublions pas, une très juste remarque de M. Louis Cros « qu'une location de 99 ans pour Kouang-Tchéou-Wan était, après tout, moins excessive que l'abandon consommé de Hong-Kong à l'Angleterre et de Formose au Japon. » Comme le dit fort bien monsieur le capitaine Alfred Bonningue, « nous ne devons pas nous arrêter en chemin et il nous faut parfaire l'œuvre commencée, en souhaitant qu'elle puisse servir déjà de modèle à un pays qui, difficilement, depuis de nombreuses années, cherche la voie d'une stabilité toujours fuyante. Ce doit être notre but immuable, dans l'intérêt général de la Chine et de l'Indochine française. »

A. T.

1934 (mai) : l'état sanitaire à Kouang-Tchéou-Wan

Jacques-Henri-Paul LE PRÉVOST, administrateur en chef

Né à Paris XVII^e, le 4 mai 1883.

Fils d'Isidore Aimable Le Prévost (1847-1894), médecin de la marine, journaliste, vice-résident de France à Haïphong (1887), chargé des postes de halage sur le fleuve Rouge, contrôleur des Douanes et Régies, décédé subitement à Saïgon, et de Louise Calixte Burot.

Marié à Toulouse (Haute-Garonne), le 24 nov. 1906, avec Pauline.

Une fille : Mary Le Prévost Phan-thi-Sang (Cholon, 14 septembre 1918-Dax, 22 août 1954), mariée en 1938 à Kouang-Tchéou-Wan avec Claude Hérisson.

Bachelier de l'enseignement secondaire moderne.

Carrière dans les Douanes et Régies de l'Indochine (1899-1915),

Administrateur adjoint de 3^e classe (1^{er} juillet 1915).

Administrateur adjoint à Giadinh (1920)

Chef de cabinet du gouverneur général p. i. Baudoin (avril 1922),

Chef du personnel au Gouvernement général (août 1923).

Chef de cabinet du gouverneur général Alexandre Varenne (1926-1928),

Directeur adjoint des services administratifs de l'[Agence économique de l'Indochine](#) à Paris (mars 1928).

Chef des bureaux du gouvernement de la Cochinchine sous [Blanchard de la Brosse](#) (1928-1929) :

Directeur du personnel au gouvernement général à Hanoï (avril 1929)

Directeur du cabinet du gouverneur général p.i. Robin (nov. 1930-juin 1931).

Directeur du cabinet du gouverneur général Pasquier (déc. 1933).

Directeur du cabinet du gouverneur général Robin (mars 1934-sept. 1936)

Administrateur en chef de Kouang-Tchéou-Wan (mai 1937-1941)

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 27 février 1927).

Assassiné par le Viêt-Minh avec son épouse à [Giadinh le 25 sept. 1945](#).

Haïphong

DÉPARTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1937)

« Canton »

Liste des passagers embarqués sur le ss « Canton » parti 25 mai à 12 h 00, pour Hongkong direct.

M. Young ; docteur Altenburg ; M. et M^{me} Arnold , M^{lle} Tindall ; M., M^{me} et M^{lle} Le Prévost (pour Fort-Bayard). .

Hanoï

South West Aerial Corporation

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1937)

L'avion chinois est parti ce matin, emportant un passager pour Fort-Bayard : M. Le Prévost, administrateur en chef de Fort-Bayard.

L'avion emporte en outre 10 kg. 195 de courrier postal.
Il a quitté l'aéroport de Gia-Lam à 7 h. 25.

MARIAGE

Claude Hérisson

Marie Le Prévost

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 septembre 1938)

Nous avons appris avec plaisir le mariage de M^{lle} Marie Le Prévost, la charmante fille de M^{me} et M. Jacques Le Prévost, administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, avec M. Claude Hérisson, rédacteur des Services civils de l'Indochine [domicilié à Hanoï], fils de M. Hérisson, le distingué directeur de la Caisse centrale de Crédit agricole de Cochinchine.

Les cérémonies nuptiales ont eu lieu le 14 septembre à Fort-Bayard.
Nous adressons nos félicitations aux jeunes mariés.

Désignations — Mutations

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1939)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 30 janvier 1939 :

.....
M. Cazenaves, instituteur des cadres métropolitains, nouvellement détaché en Indochine, est mis à la disposition de l'administrateur en chef du Territoire de Kouang-tchéou-wan.

KOUANG-TCHÉOU-WAN

[L'hôpital de Fort-Bayard](#)

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 avril 1939)

.....
Après le médecin-chef, M. Wong-hang-Tso, président p. i. de la chambre de commerce de Fort-Bayard, exprima, au nom de tous les commerçants de la ville, les sentiments de sincère reconnaissance de la population à l'égard du gouvernement français. Il profita de l'occasion pour rappeler les derniers travaux réalisés dans le territoire : création d'un champ d'aviation, réparation des routes, construction d'un appontement à Fort-Bayard, création de dispensaires dans les districts, organisation d'un comité de secours mutuel et d'assistance sociale.

Enfin, M. Hiang-ming-Sing, Kong-Koc de Téou-Man, au nom des groupements et de la population des districts, remercia M. l'administrateur en chef Le Prévost dont « la sociabilité nombreuse » s'adresse à tous : intellectuels, cultivateurs, ouvriers et commerçants, et qui, « depuis son arrivée sur le Territoire, a répandu, pour l'amour du peuple qu'il considère comme son propre fils, d'innombrables bienfaits par son

administration claire, son esprit doux, ses bons enseignements et ses excellents projets. »

Retraites
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mai 1939)

Par décret du 18 avril 1939, rendu sur la proposition du Ministre des colonies :
M. Le Prévost, Jacques-Henri-Paul, administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, est admis à titre d'ancienneté de services à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 4 mai 1939.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 3560)

Par arrêté de l'Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan du 24 juillet 1939

Un passage de rapatriement est accordé à M. Jacques Le Prévost, administrateur de 1^{re} classe des services civils originaire d'Europe admis, par décret du 18 avril 1939 à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour en jouir à Aix-en-Provence (Bouches du Rhône.)

1940 (7 juillet) : la chasse japonaise abat un avion d'[Air France](#)
emmenant des négociateurs à Fort-Bayard

ADRESSE DU VICE-AMIRAL D'ESCADRE [DECOUX](#)
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1940)

(*L'Écho annamite*, 23-24 juillet 1940 : idem avec quelques variantes saïgonnaises
comme les messages de Sée pour les Anciens combattants et Mariani pour la chambre
d'agriculture)

Les messages de bienvenue

Celui de M. l'Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-tchéou-Wan
M. Le Prévost, Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-tchéou-Wan, a adressé à l'Amiral Decoux, un télégramme {ainsi conçu :

« Je vous prie d'agréer la respectueuse assurance de mon entier et dévoué concours et de celui de tous les fonctionnaires en service sur le Territoire. Pleinement conscients des intérêts dont nous avons la charge vis-à-vis de la nation, nous nous efforcerons ,en toute circonstance de les sauvegarder sous votre haute direction ».

Gouvernement Général
Les audiences
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1940)

Hanoï, 9 octobre (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 9 octobre M. Le Prévost, Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-tchéou-Wan...

MONSIEUR LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE DECOUX,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE,
VISITE DE à KOUANG-TCHÉOU-WAN,
avant-poste de l'empire
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1940)

Fort-Bayard, 21 novembre (Arip). — Le vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, est arrivé à 8 h. 20 à l'aérodrome de Fort-Bayard, où il a été accueilli par M. Le Prévost, Administrateur en Chef, par le capitaine Girod, Commandant d'armes, et par plusieurs autres personnalités.

Aucun Gouverneur Général ne s'était arrêté sur le territoire depuis 1932, époque du passage de M. Pierre Pasquier, qui se rendait alors à Manille en voyage officiel.

Le cortège se rendit aussitôt à la résidence. Avant de présenter au Gouverneur Général les fonctionnaires et les notabilités de Fort-Bayard, M. Le Prévost lui souhaita la bienvenue et rappela les caractères de l'œuvre accomplie par la France dans le territoire :

« La sécurité, le respect absolu des personnes et des biens, des croyances et des coutumes, que promettait l'Amiral Courrejolles dans sa proclamation de prise de possession du territoire, sont la base de cette transformation.

Les Français qui se sont succédé ici ont toujours eu présente à l'esprit la ligne de conduite que leur traçait cette proclamation. Ils ont agi suivant le génie de notre race, s'ingéniant à rendre plus accueillante, plus agréable à ses habitants la terre confiée à la France, entretenant des relations amicalement confiantes avec ceux qu'ils avaient charge d'administrer, se donnant à leur tâche avec ferveur et constamment animés du souci de toujours mieux servir la Patrie bien aimée ».

L'Amiral Decoux, dans sa réponse, rappela les liens qui ont toujours existé entre la Marine et le territoire. Il déclara qu'il attachait une valeur symbolique, dans les heures que nous vivons actuellement, à sa visite à Kouang-Tchéou-Wan, avant-poste de l'Empire. Il félicita les collaborateurs de l'administrateur en Chef, les notables et les représentants de la population de leur belle tenue, de l'ordre et de la discipline dont ils font preuve sous l'autorité d'un chef digne de tous les éloges par son activité réalisatrice et l'intelligence de ses initiatives. Il exprima enfin sa satisfaction des relations les plus confiantes et les plus compréhensives qui se sont établies à Fort-Bayard avec la mission japonaise.

Le Gouverneur Général alla ensuite déposer une gerbe de fleurs devant le Monument aux Morts, puis il présida à l'inauguration du monument consacré au souvenir de « l'Amphitrite ». La frégate française l'« Amphitrite » fut, en effet, le premier bâtiment européen qui aborda dans ces parages, en 1701. L'idée de commémorer son voyage revient à la Société des amis de l'École française d'Extrême-Orient. M. Cœdès, directeur de l'École française, prononça un discours où il retraça l'histoire pittoresque de ce voyage et en dégagait les leçons toujours vivantes.

Toujours dans la matinée, le Gouverneur Général visita le cercle annamite, où il fut reçu par le Président Ngo-quang-Ngan, le centre urbain, le port et les travaux qui y sont

en cours, la cité chinoise, le cercle mixte, l'orphelinat des Sœurs catéchistes de Saint Français de Sales, l'hôpital français, enfin l'hôpital Hermant.

Ces deux dernières visites ont été faites sous la conduite du médecin commandant Mazé, qui dirige les services médicaux du territoire, assisté du docteur Wong, né à Kouang-Tchéou-Wan, et qui a fait ses études de médecine à Hanoi. L'Amiral Decoux tint à adresser des félicitations particulières à ces deux praticiens pour leur dévouement, l'ampleur de leurs efforts et l'excellence des résultats obtenus. Ceux-ci s'inscrivent dans un ensemble qui fait honneur à la France par la vigueur et la largeur de vues qui caractérisent l'œuvre accomplie par elle à Kouang-tchéou-Wan, depuis le début du siècle.

Après un déjeuner intime à la Résidence, le Chef de l'Union se rendit à Tchekam. Il s'arrêta en cours de route pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe des enseignes de vaisseau Koun et Gourlaouen assassinés en 1898 au cours d'une mission toute pacifique de topographie, puis pour visiter la léproserie dirigée avec tant de dévouement par le Révérend Père Lebas. À Tchekam, où l'ont accueilli l'Administrateur-Maire Théveniaut et le Kongkoo Hoctam, le Gouverneur Général fut l'objet de la part de toute la population d'une manifestation vibrante à laquelle il fut tout particulièrement sensible.

Après s'être fait présenter les membres du Conseil communal et les notabilités, puis avoir parcouru les principales rues de la ville, il s'arrêta à la Chambre de Commerce chinoise. Il y reçut de la part de M. Fo-tchi-suong, Président de la Compagnie, nouvelles assurances de loyalisme et de gratitude.

Il reprit enfin le chemin de Fort-Bayard où le dîner officiel réunit autour de lui à la Résidence les principales personnalités du territoire. (Arip).

LA VISITE DE MONSIEUR LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE DECOUX
à KOUANG-TCHÉOU-WAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1940)

Discours prononcé a Fort-Bayard le 21 novembre 1940 par M. Georges Cœdès,
directeur de l'École française d'Extrême-Orient,
pour l'inauguration du monument à la frégate « Amphitrite »

Monsieur le gouverneur général.
Monsieur l'administrateur en chef.
Mesdames, Messieurs,

L'histoire de la Marine française est si étroitement liée à celle de notre empire colonial en Asie qu'il est à peine exagéré de dire que celui-ci est l'œuvre de celle-là.

L'acquisition pacifique du Territoire de Kouang-tchéou-wan, cédé par la Chine pour une période de 99 ans, ne fait pas exception. Car, sans parler de l'occupation par la marine en 1898, de cette baie reculée des mers de Chine que les cartes anglaises qualifiaient alors de « baie sans espoir », Kouang-tchéou-wan avait déjà, deux siècles auparavant, reçu la visite d'un vaisseau français. Si elle n'eut pas pour conséquence une occupation du pays, elle eut du moins pour résultat l'établissement de la première carte marine détaillée de la région.

Il s'agit de l'« Amphitrite », frégate royale cédée par Louis XIV à la Compagnie de la Chine, et transformée en bateau marchand : ce fut peut-être le premier bâtiment français qui arriva en Chine, où il séjourna d'abord du 5 octobre 1699 au 26 janvier 1700.

Le 7 mars, 1701, l'« Amphitrite » appareilla une seconde fois à Port-Louis à destination de la Chine, chargée de produits de l'industrie française Elle était

commandée par le capitaine Froger de Rigaudière qui, dit le journal de voyage, « avait donné de nombreuses preuves de son habileté dans la précédente traversée. On lui adjoignit pour second, continue le journal, le lieutenant Horry, puis Bouvet de la Touche, un vétéran des mers des Indes. Parmi les enseignes se trouvaient de Beaulieu de la Rigaudière, neveu du commandant, tous deux de retour de la Chine, enfin un nouvel officier : d'Eschelles. L'équipage avait été reconstitué en Bretagne, mais un grand nombre de ces hommes avaient pris part au précédent voyage en Extrême-Orient : Desjardins servit encore comme pilote. La grande mortalité survenue pendant la dernière campagne ayant ému la direction, elle résolut de placer à bord un chirurgien ; on choisit le docteur Louèche.

Outre le personnel commercial, l'*Amphitrite* avait encore à bord une dizaine de pères jésuites que le père de Fontenay était venu chercher en France, dont « le choix, dit le journal s'était fixé sur des hommes de science et sur ces artistes ».

La frégate avait fait une traversée normale, touchant Gorée le 21 mars 1701 et passant le détroit de la Sonde le 6 juillet. lorsqu'arrivée en vue du delta de Canton, elle fut prise dans une série de typhons et drossée vers l'ouest jusqu'en vue de la baie de Kouang-tcheou.

Le 16 novembre 1701, à 3 h. de l'après-midi, elle entrait dans la passe et allait à tribord jeter l'ancre par 8 brasses de fond à proximité de la pointe nommée aujourd'hui le Morne Bouquet.

Une lettre du Père de Fontenay nous donne l'écho de la joie qu'éprouvèrent l'équipage et les passagers à se trouver en lieu sûr après leurs tribulations : « Tous les mandarins des environs, écrit-il, sont venus nous voir et nous ont offert tout ce qui dépendait d'eux.

Ils font tenir des galères auprès de nous pour nous faciliter le transport de toutes choses. Nous sommes ici dans l'abondance. Les bœufs ne nous coûtent que 4 francs ; la douzaine d'œufs 1 sou, les poulets autant ; jugez combien il s'en mange parmi nos matelots. On va librement à la chasse ; les sangliers, les cerfs, les faons, les perdrix et les bécassines viennent souvent à la table de M. de la Rigaudière. Et le journal de voyage ajoute que « le vaisseau était mouillé dans une belle baie, proche de la terre, où l'on avait établi des cases et des maisons pour le chirurgien et les malades; il y avait aussi des parcs pour les troupeaux ; cela avait l'air d'une petite habitation; les vivres y étaient excellents, en abondance et à bon marché. »

Après six mois de séjour qui permirent le rétablissement des malades et la réparation du navire, l'«*Amphitrite* » leva l'ancre pour Canton le 10 mai 1702.

Il ne reste aucun vestige de cette occupation à moins que le temple taoïque, élevé à son emplacement quelques années plus tard, n'ait utilisé des charpentes abandonnées.

L'idée de commémorer par un monument l'hivernage de l'«*Amphitrite*» revient à la Société des amis de l'École française d'Extrême-Orient fondée à Paris en 1934 sous la présidence du marquis de Chasseloup-Laubat et actuellement présidée par M. le professeur Paul Pelliot, membre de l'Institut. En mai 1938, l'actif secrétaire général de la Société, M. Madrolle, auteur des Guides qui portent son nom, et de cet ouvrage « Les premiers voyages français à la Chine » d'où est extraite la documentation qui précède, adressait à l'École française d'Extrême-Orient le texte d'un vœu émis à l'assemblée du 14 mai :

« Considérant qu'il y a lieu de perpétuer la mémoire du séjour de l'«*Amphitrite* » pendant l'hiver de 1701-1702 à Kouang-tchéou-Wan, aujourd'hui concession française.

« Considérant que les deux voyages du premier vaisseau français dans les mers occidentales du Pacifique ont été les débuts des relations commerciales et politiques entre la France et la Chine, et ceux des connaissances exactes sur ce dernier pays.

« La Société émet le vœu qu'une stèle, ou qu'une colonne servant d'amer à la navigation soit élevée sur l'emplacement qu'occupèrent les Français de l'«*Amphitrite* »

en 1701, au lieu-dit le Morne du Bouquet, et que des inscriptions en français et en chinois y soient gravées pour commémorer cet événement. »

Je chargeai aussitôt mon collaborateur, Jean Yves Claeys, architecte, chef du Service archéologique, d'établir un projet répondant au vœu des Amis de l'École française d'Extrême-Orient. Ce projet reçut en septembre 1938 l'approbation de M. le gouverneur général Jules Brévié. En même temps, M. Le Prévost, administrateur en chef du Territoire, offrait aimablement de prendre à la charge du Territoire l'érection du monument, laissant à celle de l'École et de ses Amis la confection du cartouche en bronze et la rédaction des inscriptions.

Diverses circonstances retardèrent ensuite la mise en train des travaux, et ce retard eut pour conséquence un changement dans les dispositions primitivement prévues. Sur la proposition de M. l'administrateur Le Prévost, on décida d'abandonner le Morne du Bouquet qui n'est relié à Fort-Bayard par aucune route et dont l'accès par mer est difficile en mousson du Nord-Est, et d'ériger le monument à Fort-Bayard sur l'emplacement du fortin chinois à proximité duquel fut hissé pour la première fois le pavillon français le 22 avril 1898.

Les travaux exécutés en février-mars 1940 sous la direction de M. Roth, chef du Service local des Travaux publics, se sont terminés en juillet par la pose du cartouche en bronze.

Ce mémorial, dont je viens de vous donner un bref historique, aurait pu être achevé beaucoup plus tôt. Mais ce retard revêt, à mes yeux, un caractère providentiel, puisqu'il vaut à ce monument, destiné à commémorer l'arrivée ici du premier navire français, d'être inauguré aujourd'hui par un Gouverneur Général qui est lui-même un marin, en présence d'un autre marin, l'éminent historien de la Marine française.

Monsieur l'Amiral,

Comme un génie céleste, vous venez de descendre des nuées pour animer ce monument qui, par sa forme et par sa signification, est un véritable amer destiné à guider les navigateurs en des moments difficiles. Cette cérémonie prend ainsi son sens profond. Évoquées hors du royaume des ombres, par leurs héritiers, les âmes des marins dont les noms sont gravés dans le bronze, veilleront dorénavant sur cet avant-poste de notre empire, aux portes de cette Indochine créée par nos amiraux et dont vous défendez l'intégrité avec une patiente et tenace persévérance.

Discours prononcé le 21 novembre 1940
à Tchekam par M. Fo tchi-Suong.
président de la chambre de commerce

Monsieur le gouverneur général,

Au nom des membres de la chambre de commerce de Tchékam, je suis extrêmement heureux d'avoir le privilège de présenter les hommages respectueux de notre compagnie au Chef suprême de l'Indochine Française.

Mes collègues et moi, tenons à vous remercier avec émotion, Monsieur le gouverneur général, de l'honneur que vous nous faites en venant assister à cette modeste réception dans notre vieille maison.

Nous ressentons de légitimes sentiments d'admiration en constatant que, malgré les difficultés qui ont assailli la Colonie, vous avez su conserver dans tous les territoires soumis à votre haute autorité, la paix, la tranquillité et la confiance. Un tel chef mérite la vénération des peuples qu'il gouverne.

Cet heureux résultat d'une politique ferme, avisée et bienveillante a fait naître la plus grande espérance dans les cœurs des modestes commerçants de Tchékam. Nous sommes persuadés qu'à la suite de votre bienveillante visite sur le Territoire, vous ne manquerez pas de reporter votre bienveillante sollicitude vers nous, si jamais nous connaissions quelque embarras.

Nous sommes redevables à la France de la paix, de la prospérité et de la sécurité.

Nous n'oublierons jamais ces bienfaits et nous sommes heureux de l'occasion qui s'offre d'exprimer directement au très haut représentant de la France toute notre gratitude.

Messieurs

Je vous invite à lever vos verres en l'honneur de Monsieur le gouverneur général, de madame Decoux, ainsi que des nobles visiteurs qui les accompagnent. Buvons à la prospérité de la France, de l'Indochine et de la Chine.

Allocution prononcée à Fort-Bayard le 21 novembre 1940
par M. Le Prévost, administrateur en chef du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan

Monsieur le gouverneur général,

Je vous exprime les vifs remerciements du Territoire pour la faveur de votre visite. Vous nous donnez ainsi une nouvelle preuve de la sollicitude que vous n'avez cessé de nous témoigner, depuis votre prise de commandement.

Personnellement, je ressens particulièrement l'honneur de vous recevoir dans un poste qui m'est confié depuis près de quatre ans, et qui est la dernière étape de ma carrière.

La France s'est établie à Kouang-Tchéou-Wan sur les suggestions de M. le président Doumer, alors gouverneur général de l'Indochine. Ce fut la Marine, qui, comme en bien d'autres points du globe où flottent les trois couleurs, connut les heures dures de l'installation. Sur le parcours de tous vos déplacements, vous trouverez les noms d'unités de notre Marine de Guerre de l'époque.

Le vaisseau qui arborait la marque de l'amiral Courbet a donné son nom au chef-lieu de la concession. Le premier navire qui franchit le goulet de Kouang-Tchéou-Wan est un navire de la Compagnie royale des Mers de Chine dont le monument que vous inaugurerez tout à l'heure commémore la venue. La France n'est ici que depuis quarante ans, mais elle y a déjà gravé son empreinte.

Par sa présence, elle a permis à la population de donner libre cours à ses qualités de labeur, et de transformer en un site riant et prospère un lieu jadis aride et désolé par la piraterie.

La sécurité, le respect absolu des personnes et des biens, des croyances et coutumes, que promettait l'amiral Courrejolles dans proclamation de prise de possession du Territoire, sont à la base de cette transformation.

Les Français qui se sont succédé ici ont toujours eu présente à l'esprit la ligne de conduite que leur traçait cette proclamation. Ils ont agi suivant le génie de notre race, s'ingéniant à rendre plus accueillante, plus agréable à ses habitants, la terre confiée à la France, entretenant des relations amicalement confiantes avec ceux qu'ils avaient charge d'administrer, se donnant à leur tâche avec ferveur et constamment animés du souci de toujours mieux servir la Patrie bien aimée.

Légende : Le retour à Hanoï. Madame Jean Decoux est saluée à sa descente d'avion par le Colonel Devèze tandis que le vice-amiral d'Escadre serre la main à M. Delsalle.

KOUANG-TCHÉOU-WAN

À propos de l'inauguration du monument à l' « Amphitrite »
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1940)

L'Amiral Decoux, Gouverneur général de l'Indochine, a présidé le 21 novembre, au cours de sa tournée à Kouang-Tchéou-Wan, à l'inauguration du monument élevé en souvenir de l'*Amphitrite* par la Société des Amis de l'École française d'Extrême-Orient.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à ce sujet, quelques faits relatifs aux débuts de notre établissement dans le Territoire.

Le nom de Kouang-Tchéou-Wan, dans lequel le caractère « wan » signifie « baie », est, en chinois, le même que celui de la ville de Canton, que ses habitants appellent Kouang-Tchéou. Il désigne dans notre Territoire une petite anse située à droite de l'entrée du goulet connu actuellement sous le nom Morne du Bouquet. C'était le principal refuge des pirates. Ce dangereux repaire de malfaiteurs fut reconnu et, pour la première fois, révélé au monde occidental par des marins français il y a deux siècles.

En 1701, un navire de la Compagnie royale de Chine, l'*Amphitrite*, battant le pavillon fleurdéliné, se dirigeait sur Canton. Surpris par une violente tempête qui le désempara, il chercha un refuge sur la côte méridionale du Kouang-Tong où la bourrasque l'avait poussé, et pénétra dans la baie de Kouang-Tchéou.

Voici en quels termes l'aumônier de l'*Amphitrite*, le P. Contancin, raconte ses impressions : « On passe entre deux barres de sable qui s'avancent fort loin dans la mer sur deux lignes parallèles et forment un canal large de plus d'une lieue. À l'entrée de ce canal, on ne trouve que cinq, six, sept brasses d'eau ; mais plus on approche du port, plus on en trouve. »

M. Horry allait devant nous, dans un canot, la sonde à la main. Enfin nous sommes entrés sans beaucoup de peine, trouvant presque toujours dix brasses. Nous sommes présentement dans un bassin, mouillés par huit brasses à la portée d'un boucanier de terre. La terre nous environne de tous côtés ; de sorte que les malades qui étaient au lit quand nous y entrâmes, n'ont pu reconnaître par où nous étions venus. Nous sommes aussi tranquillement ici que nous le serions dans une chambre ; nous n'avons pas encore senti le moindre mouvement dans le vaisseau et il faudrait qu'il fit une tempête bien horrible au dehors pour causer du roulis dans le lieu où nous sommes. C'est pourquoi l'on a mis à la terre les mâts et les vergues et l'on a déchargé notre vaisseau. On va librement à la chasse ; les sangliers, les cerfs, les perdrix et bassines viennent souvent sur la table. »

Les officiers de l'*Amphitrite* relevèrent la carte de toute la côte et les documents rédigés par eux furent remis au Département de la Marine, où ils furent oubliés pendant deux siècles.

Ce n'est qu'en 1895-1896, au lendemain de la guerre qui avait mis aux prises la Chine et le Japon, alors que toutes les flottes étrangères s'occupaient à étudier le littoral chinois qu'une escarville française, composée du croiseur « Alger » et des canonnières « Lion » et « Lutin » découvrit de nouveau la baie de Kouang-Tchéou.

C'était le moment où l'Allemagne, à la suite de l'assassinat de deux missionnaires, ses nationaux, se saisirait du territoire de Kiao-Tchéou, qu'elle transformait immédiatement en colonie sous l'autorité d'un gouverneur, et où l'Angleterre, après s'être installée à Wei-hai-wei, s'étendait à Kow-loon pour développer sa possession de Hongkong dans la direction de Canton.

La France, surprise tout d'abord par ces créations coloniales en territoire chinois, ne tarda pas à demander une compensation que M. Hanotaux, alors ministre des affaires étrangères, obtint du gouvernement chinois le 10 avril 1898, sous forme de cession à bail, pour 99 ans, du territoire de Kouang-Tchéou-Wan. Le contre-amiral de la Bédollière, à bord du « Jean-Bart », pénétrait bientôt après dans cette baie et hissait, le 22 avril 1898, le pavillon français sur la nouvelle possession française.

Le 28 mai de la même année, une convention diplomatique établissait que toute ligne de chemin de fer qui partirait de Pakhoi serait concédée à une compagnie française ou franco chinoise.

En janvier 18909, par un nouvel arrangement, le gouvernement chinois étendait cet engagement à tout chemin de fer qui aurait son point de départ d'un endroit situé sur la côte entre Moncay et la baie de Kouang-tchéou-wan.

Vers cette époque. les membres de la commission de délimitation furent nommés. La France désigna l'amiral Courtejolles, assisté du vice-consul Kahn. La Chine envoya le maréchal Sou et M. Bertrand, ingénieur-conseil.

Par décret du 5 janvier 1900, le gouverneur général de l'Indochine fut chargé de l'administration du territoire.

Le 15 janvier, l'administration était remise par l'amiral Courtejolles au lieutenant-colonel Marot, chargé de représenter le gouverneur général en attendant que l'organisation administrative du pays fût élaborée.

Le 27 janvier 1900, un arrêté du Gouverneur général déterminait cette organisation, et le 9 février suivant, un administrateur des services civils était installé à Tché-kan comme chef de l'administration du Territoire.

Le chef-lieu fut transporté d'abord à Mat-tché, puis à Fort- Bayard, où il est encore, et où vient d'être élevé le monument à l'*Amphitrite*.

Les années qui se sont écoulées depuis, ont été pour le Territoire une période de tranquillité politique parfaite et d'exceptionnelle prospérité économique.

Le conflit sino-japonais, dont certains épisodes se sont déroulés aux portes de la concession, n'a pu compromettre à aucun moment la paix que la France se donnait pour mission de maintenir sur le Territoire.

Îlot de sécurité dans le Kouang-tong méridional, Kouang-Tchéou-Wan a vu affluer les réfugiés de guerre qui arrivaient des points les plus éloignés de Chine, fuyant les dangers des zones de combat ou les rigueurs de l'occupation dans les régions envahies. Le courant d'immigration s'est encore accentué depuis la chute de Canton et l'occupation de l'île de Hai-nan, suivies des bombardements aériens qu'opérait l'aviation japonaise dans les districts chinois avoisinant le Territoire. De ce fait, la population des centres de Fort-Bayard et de Tché-kan s'est accrue considérablement et a atteint le triple de ce qu'elle avait été en 1937. Tous les hôtels, toutes les maisons disponibles ont été occupés, et nombreux sont les réfugiés et les voyageurs obligés de loger dans les pagodes et les baraques hâtivement installées par les comités de secours. De son côté, l'Administration a facilité en toutes occasions le séjour ou le ravitaillement de ces victimes de la guerre.

Pour réprimer les actes de banditisme que pouvait favoriser le surpeuplement des centres de Fort-Bayard et de Tché-kan, les effectifs de la police locale ont été renforcés et repartis sur les points qui présentaient quelques dangers. Dans les districts ruraux, les groupes de garde villages ont été reconstitués et armés par l'Administration.

Ces mesures préventives ont permis de maintenir l'ordre et la sécurité parmi une population à laquelle se mêlaient de nombreux éléments indésirables.

La tranquillité règne également dans les districts intérieurs où la piraterie est en régression marquée. Si quelques actes de brigandage ont été relevés, ils n'ont pas donné lieu cependant à aucun motif d'inquiétude sérieuse, n'étant pas le fait de bandes organisées. À Potao enfin, l'agitation politique s'est complètement éteinte.

La position géographique privilégiée qu'occupe la Concession, devenue, depuis l'occupation de Canton, la voie de pénétration la plus directe dans la Chine du Centre et du Sud, a donné un essor remarquable à toutes les branches de l'activité économique du Territoire.

Trois banques se sont installées à Tché-kan ; un grand nombre de maisons de commerce ont été ouvertes, tandis que celles qui existaient déjà ont été agrandies et modernisées. L'industrie hôtelière et l'industrie du bâtiment ont connu un développement inattendu. La mesure de la prospérité économique du Territoire est

donné par le nombre des bateaux qui ont fréquenté le port de Fort-Bayard. De cinq en juin 1988 il est passé à vingt-sept en juin 1939.

Il convient de relever que le coût de la vie n'a cessé de monter d'une façon inquiétante dans les centres importants par suite de l'afflux des réfugiés et du drainage intense des produits du cru vers le marché de Hong-kong.

Depuis le début du conflit actuel, le territoire de Kouang-tchéou-wan a observé la neutralité la plus stricte, malgré le lourd sacrifice de bénéfices parfaitement licites qu'il faisait ainsi en renonçant à mettre à profit sa situation géographique privilégiée. La quasi-totalité du trafic de la Concession avec la Chine s'effectuait autrefois par transport automobile ; or, des les premiers jours de la chute de Canton, la Concession a contingenté sévèrement l'importation des véhicules destinés à ses usages propres et interdit le débarquement des camions passant en transit sur le Territoire à destination de la Chine.

D'un autre côté, des marchandises ayant un rapport, même lointain, avec le matériel de guerre ont été refusées à l'entrée de Fort-Bavard Il est juste de reconnaître que la population chinoise du Territoire a compris la légitimité de cette attitude et a accepté sans récriminations le contrôle et les restrictions qui en découlaient.

A. T.

FORT-BAYARD
Territoire de Quang-tchéou-Wan
Examen de langues orientales
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1941)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 3 février 1941 :

Par dérogation à l'article 2 de l'arrêté du 25-10-1929 sur les langues orientales, un centre d'examens de langue annamite pour le brevet du 1^{er} degré et le certificat de connaissance pratique sera ouvert à Fort Bayard pour la session de mars 1941 aux jours et heures fixés par l'arrêté du 25-12-1940.

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 3 février 1941 :

La composition de la commission locale chargée de faire sur à Fort-Bayard les épreuves orales des examens du brevet du 1^{er} degré et du certificat de connaissance pratique de langue annamite pour la session de mars 1941, est fixée comme suit :

MM. Le Prévost, administrateur en chef du territoire, président ; Lagarde, chef du poste radio-électrique ; Pralet, receveur des Douanes et Régies ; Ng-Cu, agent technique, Ngu-quang-Ngan, président du cercle dynamite, Tran-van-Tri, secrétaire au Trésor, membres.

Hanoï
Naissances
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1941)

.....
Le 1^{er} juin 1941, à 9 h. 45, à l'hôpital Lanessan, de Michel Jacques Gaston Claude, fils de M. Claude Hérisson, rédacteur des Services civils, sous-lieutenant de réserve, et de Mme, née Le Prévost Phan-thi-Sang.

Nous adressons nos sincères félicitations aux parents et aux grands-parents et nos meilleurs vœux aux bébés.

Saïgon
Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 9 février 1942)

M. Le Prévost, administrateur des Services civils en retraite.

Bibliographie :

- Antoine Vannière : *Kouang Tchéou-Wan, colonie clandestine. Un territoire à bail français en Chine du Sud 1898-1946*. Éditions Indes savantes, 2021.